RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

Amblainville
Andeville
Anserville
Beaumont-les-Nonains
Belle-Eglise
Bornel
Chavençon
Corbeil-Cerf
Dieudonne
Esches
Fosseuse
Fresneaux-Montchevreuil
Hénonville
Ivry-le-Temple
La Neuville Garnier
Le Déluge
Lormaison
Méru
Montherlant
Monts
Neuville-Bosc
Pouilly
Puiseux-le-Hauberger
Ressons l'Abbaye
Saint-Crépin Ibouvillers
Valdampierre
Villeneuve-les-Sablons
Villotran

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

Sommaire

1 - La composition du SMAS *Page 3*

2 - L'assainissement des eaux usées en 2012 *Page 4*

3 - Le Bureau du SMAS *Page 5*

4 - L'organigramme du service *Page 5*

5 - Le compte administratif 2012 *Page 6*

6 - Les travaux et études réalisés en 2012 *Page 7*

7 - Les dossiers d'urbanisme instruits en 2012 *Page 11*

8 - Les conventions signées en 2012 *Page 12*

9 - La gestion du patrimoine en 2012 *Page 12*

10 - La redevance assainissement « part collectivité » *Page 14*

11 - La Participation au financement de l'Assainissement Collectif *Page 14*

12 - Paramètres et indicateurs de performance des exploitants
Prix du service *Page 15*

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse du rapport annuel d'activité 2012 de Lyonnaise des Eaux

Annexe 2 : Synthèse du rapport annuel d'activité 2012 de Veolia Eau – S.E.A.O.

Annexe 3 : Rapport annuel d'activité 2012 du système d'assainissement collectif d'Ivry-le-Temple

Annexe 4 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

1 - La composition du SMAS

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons est composé de la Communauté de Communes des Sablons et des communes de Belle-Eglise, Dieudonné et Puiseux-le-Hauberger représentant une population totale de 36 220 habitants (données INSEE).

	Délégués	Délégués suppléants
Communauté de Communes des Sablons (33 950 habitants)	LETELLIER Alain BOUILLIANT Didier CHARPIOT Jean-Pierre COQUET Didier DE KONINCK Maurice ESSERTEL Gérard GENTIL Jean-Paul GOUSPY Christian LEBLANC Yves LECLERC Jacques LIPPENS Gérard LOPEZ Nicole MASURIER François MONTAGNE Laurent NEVEU Christian OLIVIER Raymonde TANKERE Michel VAN THEMSCHE Pascal	CATTELOIN Jean Pierre MARANDET Cyril DEBESOMBES Hubert DELAVILLE Jean-Sébastien LAGNY Jean-Pierre LEVASSEUR Yvon LOGEAY Philippe MATHIEU Marc MINIER Denise MONTAGNE Gérard MOREL Jean-Charles PERNES-GRIMAUD Philippe PIGNARD Patrick SYLVESTRE Nicole TOSCANI Dominique VALLET Hervé VANHOUTTE Denis VANIER Françoise
Belle-Eglise (578 habitants)	VINCENTI Philippe GRANGER Philippe	RIOU Dominique EVRA Daniel
Dieudonné (843 habitants)	LERIVEREND Alain DELPERDANGE Michèle	GANDER Valérie DUTOT Daniel
Puiseux-le-Hauberger (849 habitants)	POUPARD Brigitte CHATELAIN Christine	GONZALES Jean-Claude AUGER Jean-Pierre

2 - L'assainissement des eaux usées en 2012

Amblainville : 1 738 habitants
Andeville : 3 259 habitants
Anserville : 466 habitants
Beaumont-les-Nonains : 352 habitants
Belle-Eglise : 578 habitants
Bornel : 3 607 habitants
Chavençon : 150 habitants
Corbeil-Cerf : 322 habitants
Dieudonné : 843 habitants
Esches : 1 255 habitants
Fosseuse : 733 habitants
Fresneaux-Montchevreuil : 753 habitants
Hénonville : 786 habitants
Ivry-le-Temple : 656 habitants
La Neuville-Garnier : 270 habitants
Le Déluge : 483 habitants
Lormaison : 1 305 habitants
Méru : 13 036 habitants
Montherlant : 129 habitants
Monts : 189 habitants
Neuville-Bosc : 529 habitants
Pouilly : 167 habitants
Puiseux-le-Hauberger : 849 habitants
Ressons-l'Abbaye : 93 habitants
Saint-Crépin-Ibouvillers : 1 196 habitants
Valdampierre : 922 habitants
Villeneuve-les-Sablons : 1 268 habitants
Villotran : 286 habitants

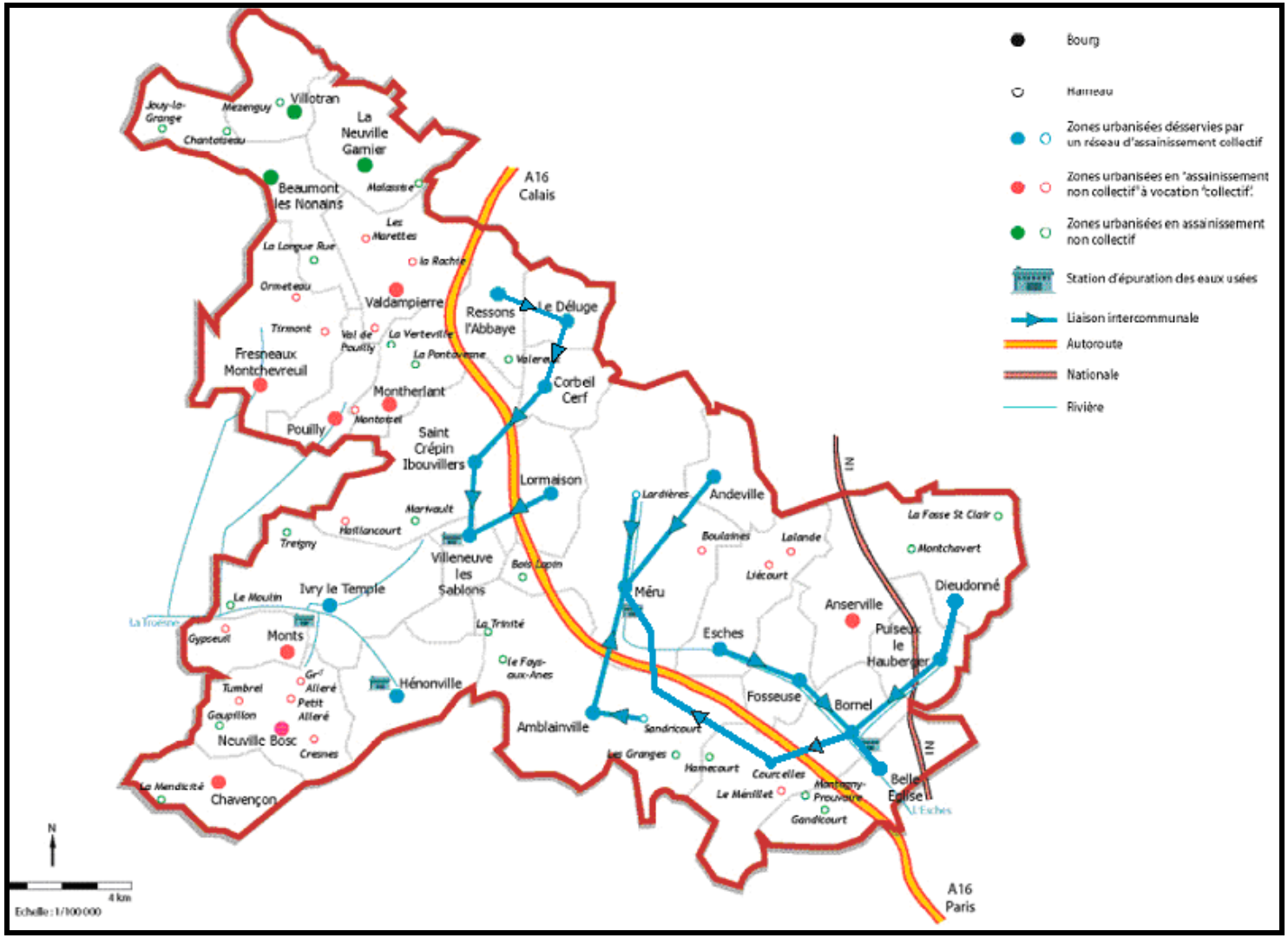

3 - Le Bureau du SMAS

Alain LETELLIER
Président du SMAS

Jacques LECLERC
Vice-président

Philippe VINCENTI
Vice-président

Yves LEBLANC
Membre du bureau

Alain LERIVEREND
Membre du bureau

Brigitte POUPARD
Membre du bureau

4 - L'organigramme du service

Martine Legrand
Directeur des Services

Sébastien FOURNIER
Responsable administratif et financier

Olivier TORRENT
Ingénieur assainissement

Anaïs DUBUS
Technicien

Alexandre PLOCINIAK
Technicien

Patrice QUEVY
Agent technique

Françoise LEBREDONCHEL
Secrétariat

5 - Le compte administratif 2012

L'exercice 2012 fait apparaître un excédent total hors reports et restes à réaliser de 972 580,76 €uros dont 812 098,87 €uros en section d'exploitation et 160 751,89 €uros en section d'investissement.
Compte tenu des excédents des exercices antérieurs, l'excédent total du SMAS s'élève à 3 929 907,84 €uros.

Les dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à la somme de 1 726 246,34 €uros contre 538 956,95 €uros en 2011. Cette très forte augmentation des dépenses de cette section est due au reversement des subventions de l'agence de l'eau aux particuliers pour la réalisation de leur branchement privé au réseau d'assainissement (110 621 €uros) et surtout à la régularisation des opérations de TVA (1 216 256 €uros). En dehors de ces dépenses exceptionnelles, les principaux postes de dépenses sont les charges de personnel (123 876 €uros), les charges à caractère général (77 174 €uros contre 50 915 €uros en 2011) et les charges financières (83 320,60 €uros contre 106 163 €uros en 2011). L'augmentation des charges à caractère général s'explique par la reprise en contrat de prestation de service de l'entretien des réseaux communaux de Bornel et Fosseuse. Ces réseaux étaient auparavant exploités en affermage.
Les dotations aux amortissements (opération d'ordre entre la section d'exploitation et la section d'investissement) ont représenté 919 813 €uros en 2012.

Les recettes réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 3 068 159,74 €uros contre 2 935 567,76 €uros en 2011. La principale source de revenus du SMAS demeure le produit des redevances d'assainissement (1 314 260 €uros pour 1 271 133 €uros en 2011). Les autres recettes sont générées par les participations au raccordement à l'égout et les remboursements de coût de branchement (731 241 €uros), par l'acompte 2011 sur la prime d'épuration à hauteur de 161 922 €uros, la prime AQUEX (11 498 €uros) et 140 895 €uros de subventions de l'agence de l'eau reversés aux particuliers pour leurs branchements privés. Par ailleurs, 389 998 €uros proviennent de la reprise des subventions au compte de résultat (il s'agit d'une opération d'ordre).

En matière d'investissements, les dépenses d'équipements se seront élevées en 2012 à 1 044 289 €uros dont 101 995 €uros pour les branchements sous domaine public, 462 478 €uros pour le raccordement de Le Déluge à la STEP de Villeneuve les Sablons, 264 371 €uros pour la modernisation de la STEP de Villeneuve les Sablons et 126 740 €uros pour le raccordement de Ressons l'Abbaye. Le remboursement en capital des emprunts aura mobilisé 370 833 €uros.
Pour financer ces investissements, le SMAS a reçu des subventions de l'Agence de l'Eau à hauteur de 438 016 €uros et du Conseil Général de l'Oise à hauteur de 443 700 €uros.

6 - Les travaux et études réalisés en 2012

➢ A - ETUDES

1 - Début de la réalisation des études pour les marchés suivants :

- ✓ **Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune d'Ivry-le-Temple**

  Bureau d'études VERDI INGENIERIE SEINE
  Montant du marché de prestations intellectuelles : 29 035 € HT.

- ✓ **Mission d'assistance aux particuliers de Le Déluge et Ressons-l'Abbaye pour le raccordement à l'assainissement collectif**

  CAL PACT
  Montant du marché de prestations intellectuelles : 67 350 € HT.

2 - Poursuite de la réalisation des études pour les marchés suivants :

- ✓ **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'eaux usées de Villeneuve-les-Sablons**

  Bureau d'études IRH Ingénieur Conseil
  Montant du marché de prestations intellectuelles : 10 871 € HT.

3 - Fin de la réalisation et réception des études pour les marchés suivants :

- ✓ **Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement de Ressons-l'Abbaye et Le Déluge**

  Bureau d'études SNC LAVALIN
  Montant du marché de prestations intellectuelles : 50 250 € HT.

- ✓ **Assistance aux particuliers de Belle-Eglise et Dieudonne pour le raccordement à l'assainissement collectif**

  Bureau d'études BET Méthode
  Montant du marché de prestations intellectuelles : 36 950 € HT.

- ✓ **Assistance aux particuliers du hameau de Courcelles pour le raccordement à l'assainissement collectif**

  Bureau d'études BET Méthode
  Montant du marché de prestations intellectuelles : 17 280 € HT.

4 - Etudes réalisées par le service technique du SMAS :

- ✓ **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des canaux de comptage des files A et B de la station d'épuration de Méru**

- ✓ **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un box à boues et d'un garage à la station d'épuration de Villeneuve-les-Sablons**

- ✓ **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement d'un tronçon de réseau d'eaux usées rue du Bournoulet à Amblainville**

- ✓ **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplacement du poste de refoulement des eaux usées de Ribeauvillé à Saint-Crépin-Ibouvillers**

- ✓ **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction du poste de refoulement des eaux usées de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Méru**

➢ B - TRAVAUX

1 - Réalisation des travaux pour les marchés suivants :

- ✓ **Construction du poste de refoulement des eaux usées de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Méru**
  IKOS HYDRA
  Montant du marché de travaux : 36 171,98 € HT.

- ✓ **Travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'eaux usées de Villeneuve-les-Sablons**

  • **Marché de travaux :**
  BARRIQUAND : 185 545,00 € HT

  • **Marché de mission SPS :**
  SOCOTEC : 580 € HT

  • **Marché de contrôles techniques :**
  SARL SANET CONTROLE : 1 400 € HT

2 - Réalisation et Réception des travaux pour les marchés suivants :

- ✓ **Travaux de raccordement à l'assainissement des communes de Ressons-l'Abbaye et Le Déluge**

  • **Marché de travaux :**
  SACER PARIS NORD-EST : 2 038 401,55 € HT

  • **Marché de maîtrise d'œuvre :**
  Bureau d'études SNC LAVALIN : 50 250 € HT

  • **Marché de mission SPS :**
  ELYFEC SPS : 3 488 € HT

  • **Marché de contrôles techniques :**
  SARL SANET CONTROLE : 39 086,85 € HT

- ✓ **Construction d'un box à boues et d'un garage à la station d'épuration de Villeneuve-les-Sablons**

  • **Marché de travaux :**
  SOVEBAT : 91 303,43 € HT

  • **Marché de mission SPS :**
  QUALICONSULT SECURITE : 950 € HT

  • **Marché de contrôles techniques :**
  QUALICONSULT : 1 265 € HT

- ✓ **Travaux de réhabilitation des canaux de comptage des files A et B de la station d'épuration de Méru**

  FREYSSINET
  Montant du marché de travaux : 20 700,00 € HT.

- ✓ **Travaux de remplacement d'un tronçon de réseau d'eaux usées rue du Bournoulet à Amblainville**

  BARRIQUAND
  Montant du marché de travaux : 34 364,00 € HT.

- ✓ **Travaux de remplacement du poste de refoulement des eaux usées de Ribeauvillé à Saint-Crépin-Ibouvillers**

  • **Marché de travaux :**
  SOCIETE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT OISE : 40 442,14 € HT

  • **Marché de mission SPS :**
  SOCOTEC : 580 € HT

  • **Marché de contrôles techniques :**
  SARL SANET CONTROLE : 595 € HT

3 - <u>Travaux annexes</u> :

- ✓ Création d'une ventilation à Courcelles sur le réseau de refoulement de Bornel-Méru
- ✓ Création d'un point d'eau potable supplémentaire à la station d'épuration de Villeneuve-les-Sablons
- ✓ Remplacement de deux tampons de voirie rue des Templiers à Ivry-le-Temple
- ✓ Remplacement de deux tampons de voirie sur RD105 - Courcelles à Bornel
- ✓ Remplacement d'un branchement d'eaux usées rue Alphen à Bornel
- ✓ Remise à niveau d'une boite de branchement rue Norbert Deschaintres à Bornel

➢ C - SERVICES

- ✓ **Réalisation d'une campagne de bilans 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance de la station d'épuration des eaux usées de la commune d'Ivry le Temple**

  AMODIAG ENVIRONNEMENT
  Montant du marché de services : 2 400,00 € HT/an

- ✓ **Suivi agronomique des boues de la station d'épuration d'Ivry le Temple**

  SEDE ENVIRONNEMENT
  Montant du marché de services : 2 350,00 € HT/an

- ✓ **Mission de Coordination de sécurité et de protection de la santé sur trois opérations de travaux d'assainissement**

  SOCOTEC
  Montant du marché de prestations intellectuelles : 1 740,00 € HT/an

7 - Les dossiers d'urbanisme instruits en 2012

Le SMAS a instruit 94 dossiers d'urbanisme entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012 :

- 90 dossiers de Permis de Construire (PC)
- 3 dossiers de Permis d'Aménager (PA)
- 1 dossier de Déclaration Préalable (DP)

Le nombre de dossiers instruit est en baisse de 17% par rapport à l'année 2011 (dont une baisse de 12,5% pour les permis de construire).

Il est à noter qu'il n'y a pas de corrélation linéaire entre le nombre de dossiers d'urbanisme instruits et le nombre de logements faisant l'objet d'une construction. Pour exemple, un permis de construire correspondant à la création d'un ensemble immobilier de 12 logements implique un nombre de logements créé supérieur à un permis de construire pour une maison individuelle. L'évolution du nombre de dossiers instruits ne reflète donc pas systématiquement l'évolution du nombre de logements qui en découleront.

Les dossiers d'urbanisme déposés sur des zones non assainies (commune entière ou la partie d'une commune) sont instruits par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes des Sablons.

⇨ <u>Répartition des dossiers de PC, de PA et de DP instruits par commune</u> :

- Amblainville : 3 PC
- Andeville : 9 PC
- Belle-Eglise : 1 PC
- Bornel : 12 PC
- Corbeil-Cerf : 0
- Dieudonné : 0
- Esches : 16 PC, 1 PA
- Fosseuse : 1 PC
- Hénonville : 12 PC
- Ivry-le-Temple : 1 PC
- Lormaison : 0
- Méru : 21 PC, 1 PA, 1 DP
- Puiseux-le-Hauberger : 5 PC
- Saint-Crépin-Ibouvillers : 8 PC, 1 PA
- Villeneuve-les-Sablons : 1 PC

8 - Les conventions de déversement signées en 2012

Une convention de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement de Méru (station d'épuration de Méru) a été signée avec l'établissement GARAGE CITROEN au 2 rue Emile Zola 60110 MERU.

En 2011, sept conventions de déversement des eaux usées avaient été signées sur l'ensemble du périmètre du Syndicat.

9 - La gestion du patrimoine en 2012

Sur le territoire du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, il existe trois modes de gestion pour le service de l'assainissement : la Délégation de Service Public (DSP), la Prestation de Services et la Régie.

Dans le cadre d'une DSP, la société privée (appelée fermier ou délégataire) assure pour le compte de la Collectivité l'exploitation, l'entretien et le renouvellement (en partie) des réseaux et des stations d'épuration. Elle assure également la facturation et les relations avec les usagers.

Dans le cadre d'une Prestation de Services, la gestion est réalisée en régie. Le Prestataire exécute des prestations à la demande de la Collectivité : curage et inspection télévisée des canalisations, exploitation et maintenance des postes de refoulement, enquêtes diverses,… Le paiement du prestataire est effectué par la Collectivité.

Jusqu'au 30 juin 2011, le service assainissement des communes était géré par plusieurs contrats de Délégation de Service Public.

Depuis le 1er juillet 2011 (et à échéance au 31 août 2014), les réseaux d'eaux usées des communes de Bornel, Fosseuse et Ivry-le-Temple sont gérés par un marché de prestation de services. Les réseaux d'eaux usées de la commune d'Ivry-le-Temple étaient gérés en régie directe jusqu'à cette date.
La station d'épuration d'Ivry-le-Temple est toujours gérée en régie directe.

Depuis le 18 mai 2012 (et à échéance au 31 août 2014), les réseaux d'eaux usées et la station de traitement des eaux usées de la commune d'Hénonville sont également gérés par un marché de prestation de services.

Depuis la création du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, la station d'épuration de la commune d'Ivry-le-Temple est gérée en régie directe.

Le tableau ci-après présente les modes de gestion du Service Public d'Assainissement Collectif en 2012 sur le territoire du SMAS et la répartition de la gestion par commune.

Modes de gestion du Service Public de l'Assainissement en 2012					
Commune	**Mode de gestion**	**Prestataire**	**Début**	**Fin**	**Durée**
Amblainville	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Andeville	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Belle-Eglise	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Bornel	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2011	31-08-2014	38 mois
Corbeil-Cerf	DSP	Veolia Eau (S.E.A.O.)	30-06-1992	30-06-2013	21 ans
Dieudonné	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Esches	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Fosseuse	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	13-07-2011	31-08-2014	37 mois + 19 jours
Hénonville	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	18-05-2012	31-08-2014	2 ans + 3 mois + 2 semaines
Ivry-le-Temple station d'épuration	Régie directe	-	-		
Ivry-le-Temple réseaux	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2011	31-08-2014	38 mois
Lormaison	DSP	Veolia Eau (S.E.A.O.)	30-06-1992	30-06-2013	21 ans
Méru	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Puiseux-le-Hauberger	DSP	Lyonnaise des Eaux	12-08-2004	01-09-2014	10 ans + 21 jours
Saint-Crépin-Ibouvillers	DSP	Veolia Eau (S.E.A.O.)	30-06-1992	30-06-2013	21 ans
Villeneuve-les-Sablons	DSP	Veolia Eau (S.E.A.O.)	30-06-1992	30-06-2013	21 ans
Réseaux intercommunaux + STEP Méru	DSP	Lyonnaise des Eaux	07-08-1997	06-08-2014	17 ans

* DSP = Délégation de Service Public

10 – La redevance assainissement «part collectivité»

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des redevances assainissement collectif « part collectivité » appliquées en 2012 :

Communes	**Prix HT par m^3 en 2012**
Amblainville, Andeville, Belle-Eglise, Corbeil-Cerf, Dieudonné, Esches, Ivry-Le-Temple, Lormaison, Méru, Puiseux-le-Hauberger, Saint-Crépin-Ibouvillers, Villeneuve-Les-Sablons	1,0800 €
Bornel	1,4560 €
Fosseuse	1,4303 €
Hénonville (à compter du 18 mai 2012)	1,9243 €

Pour les communes de Bornel et Fosseuse, il n'y a plus de redevance « part délégataire » depuis le 1er juillet 2011 car ces réseaux sont exploités par l'intermédiaire d'un contrat de prestation de services. La Collectivité perçoit l'intégralité de la redevance assainissement et en reverse une partie au Prestataire selon les modalités fixées dans le contrat.

Pour la commune d'Hénonville, il n'y a plus de redevance « part délégataire » depuis le 18 mai 2012 car la station de traitement et les réseaux d'eaux usées sont exploités par l'intermédiaire d'un contrat de prestation de services. La Collectivité perçoit donc l'intégralité de la redevance assainissement.

Les extraits des rapports d'activité des délégataires et de l'exploitation du système d'Ivry-Le Temple sont joints en annexe. Ces rapports sont consultables dans leur intégralité au siège du syndicat.

11 – La Participation au financement de l'Assainissement Collectif

La Participation pour le Raccordement à l'Egout (PRE) est remplacée par la Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PAC) à partir du 1er juillet 2012, en application de l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (1) N°2012-354 du 14 mars 2012.

Le Conseil Syndical a délibéré le 28 juin 2012 pour la création de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif à compter du 1er juillet 2012. La délibération syndicale N°11/2012 conserve les montants forfaitaires de la précédente délibération syndicale N°11/2007.

La taxe PRE était de 4000 € pour la création d'un logement, celle-ci est remplacée par la taxe PAC de 4000 € pour la création d'un logement à partir du 1er juillet 2012, avant déduction du remboursement de coût de branchement visé à l'article L 1331-2 du Code de la

santé publique. La PAC est donc diminuée du montant des travaux d'installation du branchement public d'eaux usées desservant le logement.

La participation prévue au présent article est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires. La taxe est ainsi exigible pour les constructions existantes qui viendraient à être desservies par un réseau d'assainissement collectif.

En cas de raccordement de lotissement ou de construction de logements collectifs, le montant de la PAC est fixé à 3 000€ (trois mille euros) du 3ème au 9ème logement, à 2 500€ (deux mille cinq cents euros) du 10ème au 39ème logement, à 2 000€ (deux mille euros) du 40ème au 79ème logement et à 1 500€ (mille cinq cents euros) à partir du 80ème logement.

12 - Paramètres et indicateurs de performance des exploitants – Prix du service

Paramètres et Indicateurs de performance des exploitants en 2012

Paramètre	Unité	Lyonnaise des Eaux			Veolia		
		Réseaux communaux	Réseaux intercommunaux	Station d'épuration de Méru	Lormaison - St Crépin - Villeneuve-les-Sablons - Corbeil-Cerf	Hénonville	Bornel - Fosseuse - Ivry-le-Temple
Caractéristiques techniques du service							
Caractéristiques réseaux							
Linéaire réseau eaux usées de type unitaire	km	25,7	6,2	-	5,5	2,8	0,1
Linéaire réseau eaux usées de type séparatif	km	63,6	15,3	-	26,0	2,6	21,8
Nombre de postes de refoulement/relèvement		21	10	-	16	3	9
Consommation électricité des postes de relèvement/refoulement	kWh	30 296	374 841	-	59 321	2 025	5 317
Volume pompé par les postes de relèvement/refoulement	m3	337 703	1 099 092	-	259 940	14 824	48 314
Caractéristiques stations d'épuration							
Capacité de traitement de la station d'épuration	EH	-	-	36000	7300	1283	-
Volume d'eaux usées traité	m3	-	-	1 685 680	195 217	49 130	-
Consommation électricité station d'épuration	kWh	-	-	1 476 668	541 449	35 858	-
Volume traité (y compris apports extérieurs)	m3	-	-	1 691 259	195 217	49 130	-
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tonnes MS	-	-	734	137	15,4	-
Activité clientèle							
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	habs	21 710	26 034	26 034	4 135	800	5 084
Nombre d'abonnements		7 410	9 043	9 043	1 536	342	1 929
Assiette totale de la redevance	m3	829 343	975 108	975 108	153 796	24 275	173 187
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées		13	13	13	2	0	1
Indicateurs de performance							
Indicateurs de performance réseaux							
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	%	60	60	-	52	40	50
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	u/100km de réseau	15	15	-	10,67	-	18
Nombre de désobstructions (curatif)	u/100km de réseau	22,6		-	28,6	0	27,4
Linéaire de canalisation curée (curatif + préventif)	km/100km de réseau	14,3		-	4,3	5,7	12,4
Linéaire inspection ITV	km/100km de réseau	1,2		-	0	0	9,3
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	/1000 abonnés	0,14	0,14	-	0	0	1,04
Electricité moyenne consommée par m3 pompé aux postes de refoulement	kWh/m3	0,09	0,34	-	0,23	0,14	0,11
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées	0 à 120	30	30	-	à déterminer	à déterminer	à déterminer
Indicateurs de performance stations d'épuration							
Electricité consommée par m3 traité en STEP	kWh/m3	-	-	0,9	2,8	0,7	-
Rendement moyen annuel en DCO	%	-	-	96	97	91	-
Rendement moyen annuel en DBO5	%	-	-	98	98	93	-
Rendement moyen annuel en MES (matières en suspension)	%	-	-	99	99	94	-
Rendement moyen annuel en NGL (azote global)	%	-	-	92	94	84	-
Rendement moyen annuel en NTK (azote kjeldahl)	%	-	-	97	98	92	-
Rendement moyen annuel en Pt (phosphore total)	%	-	-	92	99	68	-
Conformité réglementaire des rejets		-	-	oui	oui	non	-
Quantité de boues par EH	kgMS / EH	-	-	28,2	33,1	19,3	-
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	-	-	100	100	100	-
Indicateurs de performance activité clientèle							
Taux de réclamations	/1000 abonnés	10	10	-	0	0	-
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites		oui	oui	-	oui	oui	oui
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2012	%	0,89	0,89	-	0,39	0	-
Indicateurs de performance certification							
Obtention ISO 9001 version 2000		oui le 23/12/2011	oui le 23/12/2011	oui le 23/12/2011	oui	oui	oui
Obtention ISO 14001 des services du délégataire		oui le 08/07/2010	oui le 08/07/2010	oui le 08/07/2010	oui	oui	oui
Liaison du service à un laboratoire accrédité		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Prix du service							
Prix HT du service assainissement au m3 hors abonnement et hors contributions versées à l'Agence de l'Eau	€ HT/m3	2,0499	2,0499	2,0499	2,2819	1,9243	Bornel : 1,7355 Fosseuse : 1,7098 Ivry-le-Temple : 1,0800
Prix HT du service assainissement au m3 hors abonnement **avec contributions versées à l'Agence de l'Eau**	€ HT/m3	2,3499	2,3499	2,3499	2,5819	2,2243	Bornel : 2,0355 Fosseuse : 2,0098 Ivry-le-Temple : 1,3800

ANNEXES

ANNEXE 1 : SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2012 DE LYONNAISE DES EAUX

ANNEXE 2 : SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2012 DE VEOLIA EAU – S.E.A.O.

ANNEXE 3 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2012 DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLECTIF D'IVRY-LE-TEMPLE

ANNEXE 4 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

ANNEXE 1 : SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2012

DÉLÉGATAIRE :

LYONNAISE DES EAUX

SOMMAIRE

1 Les réseaux communaux 2
1.1 Le Contrat 2
1.1.1 La Collectivité 2
1.1.2 Présentation du contrat 2
1.1.3 Evolution contractuelle 2
1.2 La description des biens du service 3
1.2.1 Equipements et Génie Civil 3
1.2.2 Réseau 3
1.2.3 Branchements 3
1.3 L'activité du service 4
1.3.1 Le bilan de l'exploitation 4
1.3.2 Le bilan des travaux neufs réalisés par la Lyonnaise des Eaux 5
1.3.3 Le bilan des travaux de renouvellement réalisés par la Lyonnaise des eaux 5
1.4 La qualité des réseaux de collecte 6
1.5 Le bilan clients 7
1.6 L'évolution du nombre de clients et taux de desserte 9
1.7 Les chiffres clés de l'année 9
1.8 Présentation du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2012 du contrat (en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005) 10
2 Les réseaux intercommunaux et la station d'épuration de Méru 11
2.1 Equipements et Génie Civil 11
2.2 Réseau 11
2.3 La station de traitement de MERU 11
2.4 L'activité du service 12
2.4.1 Le bilan des travaux neufs réalisés par la Lyonnaise des eaux 12
2.4.2 Le bilan des travaux de renouvellement réalisés sur la station d'épuration et les postes de refoulement par la Lyonnaise des eaux 13
2.5 Le bilan clients 14
2.6 La conformité des rejets de la station d'épuration de MERU 15
2.7 L'essentiel de l'année : les chiffres clés 16
2.8 Présentation du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2012 du contrat (en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005) 17
2.9 Les données financières 18

1 Les réseaux communaux

1.1 Le Contrat

1.1.1 La Collectivité

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons a la compétence du service public de l'assainissement. Il regroupe notamment les communes d'Amblainville, Andeville, Belle-Eglise, Dieudonne, Esches, Méru et Puiseux-le-Hauberger, dont l'exploitation des réseaux communaux fait l'objet du contrat de délégation avec la Lyonnaise des eaux.

1.1.2 Présentation du contrat

Le service délégué consiste à :

- collecter et transporter les eaux usées,
- traiter et évacuer les sous-produits,
- gérer le service aux abonnés (facturation, accueil, traitement des réclamations, etc.).

1.1.3 Evolution contractuelle

Le tableau ci-dessous contient les étapes successives du contrat de délégation.

Désignation	Date de prise d'effet	Date d'expiration	Objet
Contrat	**12 août 2004**	**1er sept 2014**	**Délégation de service public – Durée 10 ans**
Avenant n°1	4 juillet 2007	1er sept 2014	Intégration des postes et réseaux des communes d'Andeville et Puiseux-le-Hauberger
Avenant n° 2	27 novembre 2009	1er sept 2014	Intégration postes et réseaux Dieudonne et Belle-Eglise

1.2 La description des biens du service

1.2.1 Equipements et Génie Civil

Type de site	Nom d'usage du site	Commune	Télésurveillance	Bien de retour / reprise	Capacité maximale des ouvrages
Postes de refoulement	Poste eaux usées "Peupliers"	Andeville	non	Bien de retour	24 m3/h
	Poste eaux usées "Abbé Gueule"		non	Bien de retour	85 m3/h
	Poste eaux usées "Berthelot"		non	Bien de retour	56 m3/h
	Poste eaux usées "Boulaines"		oui	Bien de retour	38 m3/h
	Poste eaux usées "Domaine de Sandricourt"	Amblainville	oui	Bien de retour	36 m3/h
	Poste de refoulement unitaire "Mont Griffon"		non	Bien de retour	36 m3/h
	Poste de refoulement "René Aimé"	Belle-Eglise	oui	Bien de retour	20
	Poste de refoulement "Pont Saint-Jacques"		oui	Bien de retour	10
	Poste de refoulement "Vieille rue"		oui	Bien de retour	23
	Poste de refoulement "Gisors"		oui	Bien de retour	10
	Poste de refoulement "Libération"	Dieudonne	oui	Bien de retour	13,5
	Poste de refoulement "Haute Borne"		oui	Bien de retour	10
	Poste eaux usées "Rue des Sources"	Esches	non	Bien de retour	30 m3/h
	Poste eaux usées "Chesnai 1"	Méru	oui	Bien de retour	50 m3/h
	Poste eaux usées "Rue Aristide Briand"		oui	Bien de retour	40 m3/h
	Poste eaux usées "Olympe de Gouges"		oui	Bien de retour	56 m3/h
	Poste eaux usées "Four à Chaux"		oui	Bien de retour	92 m3/h
	Poste eaux usées "Monchavert"	Puiseux-le-Hauberger	non	Bien de retour	49 m3/h
	Poste eaux usées "84 Grande Rue"		non	Bien de retour	65 m3/h
	Poste eaux usées "34 Grande Rue"		oui	Bien de retour	87 m3/h
	Poste eaux usées "La Gobette"		non	Bien de retour	22 m3/h

1.2.2 Réseau

Longueur du réseau des canalisations assainissement en mètres linéaires par nature			Biens de retour
Unitaire	Eaux usées	Eaux pluviales	
26 146	64 312	non gérées par LDE	90 458

1.2.3 Branchements

Nature	Nombre au 31/12/2012	Bien de retour / reprise
Branchements assainissement	7 410 (*)	retour

(*) Estimation qui correspond au nombre de clients actifs au 2ème semestre 2012.

➔ **Les variations du patrimoine**

Les variations du patrimoine en 2012 sont liées essentiellement à la régularisation de plans de réseaux.

1.3 L'activité du service

1.3.1 Le bilan de l'exploitation

Ces données regroupent les réseaux communaux et intercommunaux.

Opérations de curage				
AMBLAINVILLE	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Réseau eaux usées (ml)	799	2 364	1 362	-
Réseau unitaire (ml)	2 755	706	1 381	**2 572**
nombre de désobstructions branchements	1	-	-	**2**
nombre de désobstructions collecteurs	-	1	-	**1**
ANDEVILLE	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Réseau eaux usées (ml)	619	908	700	**1 401**
Réseau unitaire (ml)	1 312	1 671	1 521	**1 276**
nombre de désobstructions branchements	1	-	5	**3**
nombre de désobstructions collecteurs	-	-	2	-
BELLE-EGLISE	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Réseau eaux usées (ml)		-	-	**717**
nombre de désobstructions branchements		-	-	**-**
nombre de désobstructions collecteurs		-	-	**-**
DIEUDONE	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Réseau eaux usées (ml)		-	-	**1037**
nombre de désobstructions branchements		-	-	**-**
nombre de désobstructions collecteurs		-	-	**-**
ESCHES	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Réseau eaux usées (ml)	422	1 120	775	**950**
nombre de désobstructions branchements	3	2	1	**1**
nombre de désobstructions collecteurs	-	2	2	-

MERU	2009	2010	2011	2012
Réseau eaux usées (ml)	6 431	6 529	5 373	6 367
Réseau unitaire (ml)	2 807	64	3 437	589
nombre de désobstructions branchements	6	8	5	10
nombre de désobstructions collecteurs	5	8	9	8
PUISEUX LE HAUBERGER	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Réseau eaux usées (ml)	1 006	707	960	964
nombre de désobstructions branchements	1	1	-	-
nombre de désobstructions collecteurs	-	4	-	-

1.3.2 Le bilan des travaux neufs réalisés par la Lyonnaise des Eaux

- Travaux contractuels ou exclusifs :

  - Travaux de création de branchements :
    - 3 branchements réalisés sur la commune d'Amblainville,
    - 3 branchements réalisés sur la commune d'Andeville,
    - 2 branchements réalisés sur la commune de Belle-Eglise,
    - 12 branchements réalisés sur la commune de Méru,
    - 1 branchement réalisé sur la commune de Puiseux.

  - Travaux de réhabilitation de réseaux :
    Néant

- Travaux non exclusifs :

Néant.

1.3.3 Le bilan des travaux de renouvellement réalisés par la Lyonnaise des eaux

Il n'y a pas eu de travaux de renouvellement réalisés par Lyonnaise des eaux sur les infrastructures des réseaux communaux.

1.4 La qualité des réseaux de collecte

➔ Les résultats des inspections ITV et des enquêtes de conformité

Inspections ITV réalisées	
Linéaire (ml)	Anomalies détectées (nbre)
1 205	101

Résultats enquêtes de conformité		
Quantité réalisée	Taux de conformité (%)	Taux de non conformité (%)
4	75	25

➔ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

$$T = \frac{\text{Nb de demandes d'indemnisation suite à des dégâts résultant de débordements causés par un dysfonctionnement du service}}{\text{Nb d'habitants desservis}}$$

Pour le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, la valeur de cet indicateur en 2012 est de 0,14 / 1000 abonnés.

➔ Points noirs

C'est le nombre de points noirs du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.
Pour le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons, la valeur de cet indicateur en 2012 est égale à 15,5.

1.5 Le bilan clients

➔ **L'évolution du tarif de l'assainissement entre 2011 et 2012** (pour une facture annuelle de 120 m^3).

SERVICE DE L 'ASSAINISSEMENT de MERU		31/12/2011		31/12/2012		Variation
Détail de la facture	Quantité	Prix Unitaire Euro HT	Montant Euro HT	Prix Unitaire Euro HT	Montant Euro HT	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Part du délégataire			***139,88***		***146,37***	***4,64%***
Abonnement Annuel	1	28,52	28,52	29,98	29,98	5,12%
Consommation	120	0,2712	32,54	0,2795	33,54	3,06%
Consommation Intercommunale assujettie						
Consommation Intercommunale assujettie	120	0,6568	78,82	0,6904	82,85	
Part des collectivités			***126,24***		***129,60***	***2,66%***
Syndicat mixte d'assainissement Sablons du 25/02 au 30/06/11	84	1,04	87,36			
Syndicat mixte d'assainissement Sablons du 01/07 au 25/08/11	36	1,08	38,88			
Syndicat mixte d'assainissement Sablons	120			1,08	129,60	
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			266,12		275,97	**3,70%**
ORGANISMES PUBLICS						
AGENCE DE L'EAU						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,30	36,00	0,30	36,00	0,00%
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			36,00		36,00	**0,00%**
TOTAL HT			302,12		311,97	3,26%
MONTANT TVA (à 5.5%)			16,62			
MONTANT TVA (à 7%)					21,84	
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			**318,74**		**333,81**	**4,73%**
Prix ttc du m3 assaini y compris abonnement			2,66		2,78	4,73%
Prix ttc du m3 assaini hors abonnement			2,41		2,48	3,07%

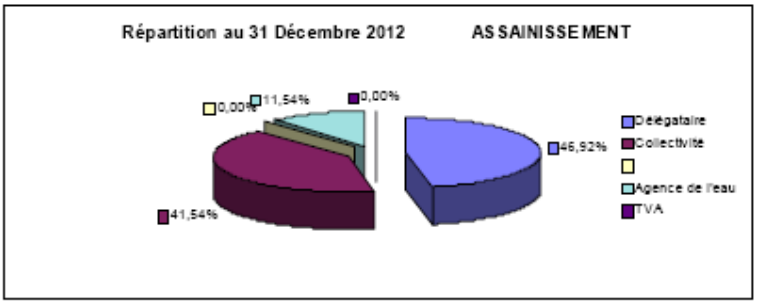

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT						
TOTAL HT FACTURE			540,43		557,04	3,07%
MONTANT TVA (à 5.5%)			29,72		13,48	
MONTANT TVA (à 7%)					21,84	
TOTAL TTC FACTURE (TVA Acquittée sur les débits)			**570,15**		**592,36**	3,90%
Prix ttc du m3 - Eau et Assainissement y compris abonnement			4,75		4,94	3,90%
Prix ttc du m3 - Eau et Assainissement hors abonnement			4,34		4,48	3,03%
Prix ttc du litre - Eau et Assainissement y compris abonnement			0,0048		0,0049	3,90%

➔ **L'évolution des volumes assujettis**

Volumes assujettis annuels (m3)					
Communes	2009	2010	2011	2011	Evolution 2011-2012
Amblainville	71 219	56 975	65 521	**68 857**	5,09%
Andeville	120 176	108 439	113 756	**113 161**	-0,52%
Belle-Eglise			23 300	**13854***	_
Dieudonne			41 928	**24520***	_
Esches	22 759	44 187	44 798	**45 976**	2,63%
Méru	578 652	573 691	576 590	**571 965**	-0,80%
Puiseux-le-Hauberger	22 759	28 415	30 525	**29 384**	-3,74%
TOTAL	**815 565**	**811 707**	**896 418**	**867 717**	**-3,20%**

Volumes annuels facturés par catégorie de clients (en m3)						
Clients	2009	2010	2011	2012	Différence 2011-2012	Evolution 2011-2012
Domestique	753 294	719 349	808 236	**780 415**	-27 821	-3,44%
Industriel	65 268	64 371	61 044	**59 160**	-1 884	-3,09%
Commune	27 150	27 987	27 138	**28 142**	1 004	3,70%
Agricole	0	0	0	**0**	0	0,00%
Total	**845 712**	**811 707**	**896 418**	**867 717**	**-28 701**	**-3,20%**

* Pour les communes de Belle-Eglise et Dieudonne, la diminution des volumes entre 2011 et 2012 s'explique par le fait qu'il y avait eu en 2011 un rattrapage des consommations non facturées en 2010 (volumes facturés en 2011 comprenant une partie de l'année 2010). La situation est redevenue « normale » en 2012.

La diminution des volumes assujettis entre 2011 et 2012 s'expliquent principalement par la variation des volumes facturés pour les communes de Belle-Eglise et Dieudonne.

1.6 L'évolution du nombre de clients et taux de desserte

Evolution du nombre de clients et taux de desserte				
AMBLAINVILLE	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	687	687	688	**685**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]				
ANDEVILLE	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	1 196	1 214	1 214	**1 214**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]				
BELLE-EGLISE	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]		*	93	**93**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]				
DIEUDONNE	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]		*	58	**58**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]				
ESCHES	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	347	348	348	**348**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]				
MERU	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	4 647	4 760	4 766	**4 696**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]				
PUISEUX LE HAUBERGER	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Clients redevables Assainissement Collectif (A)[1]	305	309	319	**316**
dont Clients effectivement raccordés (B)[2]				

[1] : Un client redevable est un client raccordable au réseau d'assainissement dit « actif », c'est-à-dire qu'il a enregistré une consommation d'eau à son compteur au deuxième semestre de l'année courante.
[2] : Seule la réalisation d'enquêtes de conformité systématiques sur la totalité des branchements permettrait de disposer de l'information exacte.

1.7 Les chiffres clés de l'année

- **7 410 abonnés** desservis en assainissement collectif au 31 décembre 2012.
- **15,9 km** de curage préventif et **25 interventions** d'urgence ont constitué les principales opérations d'entretien réalisées par les agents sur les réseaux d'assainissement.
- Prix de l'eau : **1,62 € TTC/jour/famille** pour les services Eau et Assainissement collectif (par exemple, une famille résidant la commune de Méru a payée en moyenne 592,36 € TTC sur l'année pour une facture type de 120m^3).
- **0,89 %** de taux d'impayés en décembre 2012 sur les factures émises en 2011.

1.8 Présentation du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2012 du contrat (en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2011	2012	Ecart en %
PRODUITS	**484 818**	**498 223**	**2,8%**
Exploitation du service	242 738	241 383	
Collectivités et autres organismes publics	198 514	197 450	
Travaux attribués à titre exclusif	41 321	57 372	
Produits accessoires	2 245	2 020	
CHARGES	**504 253**	**515 222**	**2,2%**
Personnel	108 273	116 880	
Energie électrique	9 747	12 728	
Produits de traitement	5 040	0	
Analyses	0	0	
Sous-traitance, matières et fournitures	86 367	88 214	
Impôts locaux et taxes	2 482	4 005	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	30 628	32 666	
• télécommunication, postes et télégestion	2 752	3 007	
• engins et véhicules	10 677	9 655	
• informatique	4 844	5 109	
• assurance	873	1 575	
• locaux	4 210	4 463	
Frais de contrôle	4 814	4 805	
Ristournes et redevances contractuelles	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	9 277	10 484	
Collectivités et autres organismes publics	198 514	197 450	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	38 632	39 354	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	2 449	2 495	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	5 263	4 895	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	2 418	1 058	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	350	187	
Résultat avant impôt	**-19 435**	**-16 998**	**12,5%**
RESULTAT	**-19 435**	**-16 998**	**12,5%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Détails des produits :

en €uros	2011	2012	Ecart en %
TOTAL	**484 818**	**498 223**	**2,8%**
Exploitation du service	242 738	241 383	-0,6%
• Partie proportionnelle	242 738	241 383	
Collectivités et autres organismes publics	198 514	197 450	-0,5%
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	198 514	197 450	
Travaux attribués à titre exclusif	41 321	57 372	38,8%
• Branchements	41 321	57 372	
Produits accessoires	2 245	2 020	-10,0%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1 426	1 347	
• Autres produits accessoires	818	672	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

2 Les réseaux intercommunaux et la station d'épuration de Méru

2.1 Equipements et Génie Civil

Type de site	Nom d'usage du site	Commune	Télésurveillance	Bien de retour / reprise	Capacité maximale des ouvrages
Postes de relevage ou refoulement	Poste "ancienne STEP"	Amblainville	oui	Bien de retour	153 m3/h
	Poste de refoulement unitaire "ZAC Robinson"		oui	Bien de retour	153 m3/h
	Poste refoulement unitaire "Docteur Nassif"	Andeville	oui	Bien de retour	120 m3/h
	Poste refoulement EU "Clos de la Chapelle"	Bornel	non	Bien de retour	141 m3/h
	Poste relavage EU et EP		oui	Bien de retour	300 m3/h
	Poste refoulement EU "Salle des Fêtes"	Esches	non	Bien de retour	38,5 m3/h
	Poste refoulement EU "Rue Vert Galant"	Fosseuse	non	Bien de retour	113 m3/h
	Poste EU "8 mai 1945"	Méru	oui	Bien de retour	22 m3/h
	Poste de relevage EU "Courcelles3		oui	Bien de retour	30 m3/h
	Poste refoulement EU "Route de Bornel"	Puiseux-le-Hauberger	non	Bien de retour	50 m3/h

Type de site	Nom d'usage du site	Commune	Télésurveillance	Bien de retour / reprise	Capacité maximale des ouvrages
Stations d'épuration	station d'épuration	Méru	oui	Bien de retour	36 000 EH

2.2 Réseau

Longueur du réseau des canalisations assainissement en mètres linéaires par nature		Biens de retour
Unitaire	Eaux usées	
6 163	15 330	**21 493**

2.3 La station de traitement de MERU

La station d'épuration de Méru présente :

- un **coefficient moyen de charge hydraulique de 56,2 %.** La station est donc en sous charge avec une valeur comparable à l'année 2011;
- un **coefficient moyen de charge polluante de 41,1 % sur la DBO5.**

La charge de pollution reçue est estimée à 16 850 EH. Cette charge est en légère hausse mais reste en-dessous de la capacité nominale.

La production de boues

Bilan boues				
	2009	**2010**	**2011**	**2012**
Boues produites (Tonnes de MS)	464	402	**492**	**734**
Siccité moyenne (% de MS)	19,7	19,8	**20,2**	**20,3***
Destination des boues	épandage agricole local + usine de compostage			

Le tonnage de boues est la somme d'une part, des matières sèches produites et évacuées en épandage agricole (estimées à partir de pesées régulières de camions évacués mais il n'y a pas de pesées systématiques) et d'autre part des boues évacuées sur la plateforme de compostage SOVALD (bons de pesée à chaque enlèvement de benne).

La siccité moyenne est de 20,3% pour les boues acheminées sur la plateforme de Bury et de 29,4% pour les boues chaulées épandues sur les terres agricoles.

La production de matières sèches est en forte augmentation et se décompose comme suit :
- 508 tonnes évacuées sur l'usine de compostage,
- 226 tonnes évacuées en épandage.

2.4 L'activité du service

2.4.1 Le bilan des travaux neufs réalisés par la Lyonnaise des eaux

- Travaux contractuels ou exclusifs :

Néant.

- Travaux non exclusifs :

Création d'une ventilation à Courcelles sur le réseau de refoulement de Bornel-Méru

2.4.2 Le bilan des travaux de renouvellement réalisés sur la station d'épuration et les postes de refoulement par la Lyonnaise des eaux

Opérations	Coûts H.T.	Travaux terminés, en cours
Station d'épuration de Méru		
Renouvellement 2 détecteurs H2S fixes	2 776,12 €	
Renouvellement agitateur silo à boues	2 679,46 €	
Renouvellement pompe doseuse sel d'aluminium	2 158,22 €	
Renouvellement pompe de relèvement EB n° 1	4 753,50 €	
Renouvellement surpresseur B aération	6 217,65 €	
Renouvellement pompe toutes eaux n° 2	1 882,05 €	
Renouvellement ensemble éjecteur+peigne dégrilleur grossier	3 494,78 €	
Renouvellement agitateur n° 2 zone de contact	2 489,85 €	
Renouvellement armoire pompe doseuse sel d'aluminium	4 862,40 €	
Renouvellement partiel de l'agitateur n° 2 zone aérée file 1	5 795,94 €	
Renouvellement agitateur zone anaérobie file 1	5 450,11 €	
Renouvellement pompe extraction des boues densadeg	1 790,26 €	
Renouvellement vis de convoyage boues	19 916,40 €	
Total station d'épuration de Méru	**64 266,74 €**	
Postes de relèvement/refoulement		
Andeville Poste Docteur Nassif :		
Renouvellement axe de rotation dégrilleur	7 403,28 €	
Puiseux-le-Hauberger Poste de relevage Route de Bornel :		
Renouvellement pompe n° 2	1 679,87 €	
Total postes	**9 083,15 €**	
Total	**73 349,89 €**	

2.5 Le bilan clients

➔ **L'évolution du tarif de l'assainissement entre 2011 et 2012** (pour une facture annuelle de 120 m^3) : cf. § 1.5.

➔ **L'évolution des volumes assujettis**

Volumes assujettis annuels (m3)

Communes	2009	2010	2011	2012	Evolution 2011-2012
Amblainville	71 126	56 975	65 532	**68 857**	5,07%
Andeville	120 739	108 439	113 821	**113 161**	-0,58%
Belle-Eglise		*	20 733	**13 854***	-
Bornel	125 879	123 593	118 717	**120 332**	1,36%
Dieudonne		*	41 796	**24 520***	-
Esches	52 906	44 187	44 798	**45 976**	2,63%
Fosseuse	27 851	25 500	26 787	**25 939**	-3,17%
Méru	578 634	573 464	576 600	**571 459**	-0,89%
Puiseux-le-Hauberger	22 759	28 527	30 526	**29 384**	-3,74%
TOTAL	**999 894**	**960 685**	**1 039 310**	**1 013 482**	**-2,48%**

Volumes annuels facturés par catégorie de clients (en m3)

Clients	2009	2010	2011	2012	Différence 2011-2012	Evolution 2011-2012
Domestique	909 350	868 481	950 214	**926 566**	-23 648	-2,49%
Industriel	65 268	64 371	61 044	**59 160**	-1 884	-3,09%
Commune	27 150	27 987	27 138	**28 142**	1 004	3,70%
Agricole	0	0	0	**0**	0	0,00%
Total	**1 001 768**	**960 839**	**1 038 396**	**1 013 868**	**-24 528**	**-2,36%**

La diminution des volumes assujettis entre 2011 et 2012 s'expliquent principalement par la diminution des volumes facturés pour les communes de Belle-Eglise et Dieudonne (volumes facturés en 2011 pour ces deux communes comprenant le rattrapage de l'année 2010).

2.6 La conformité des rejets de la station d'épuration de MERU

La qualité de traitement de l'installation s'apprécie à travers les rendements et les concentrations en sortie pour les différents paramètres mesurés.

Conformité par paramètre sur la station									
					Nombres d'analyses				Conformité
Paramètre	Flux moyen Entrée	Conc. Moy. Sortie	Flux moyen Sortie	Rendement moyen	Retenues	En dépassement	Dépassement toléré	Rédhibitoires	
DBO5	1 011	3	13	98%	24	0	3	0	OUI
DCO	2594	18,9	84,9	96%	52	0	5	0	OUI
MES	1303	2,63	11,8	99%	52	0	5	0	OUI
NGL	326	5,24	22,6	92%	24	1	3	0	OUI
NTK	322	1,63	7,08	97%	24	0	3	0	OUI
PT	34	0,55	2,39	92%	24	3	3	0	OUI

La station d'épuration est très performante et répond convenablement aux objectifs de traitement fixés par l'arrêté préfectoral de rejet autorisant son fonctionnement.

Campagne initiale de recherche de micropolluants :

L'arrêté préfectoral complémentaire du 3 mai 2012 concernant la surveillance de micropolluants dans les eaux rejetées par la station d'épuration a imposé la réalisation de 4 campagnes de mesure sur 71 substances à raison d'une par trimestre.

L'ensemble des campagnes a identifié 7 micropolluants (zinc, chrome, nickel, trybutylétain, diuron, chlortoluron, hexachlorocyclohexanes) qui sont proposés en surveillance pérenne.

Impact rû de Méru :

Les analyses chimiques effectuées aux mois d'avril et octobre 2012 en aval de la station d'épuration montrent que l'impact des rejets de la station sur le rû est très limité en charge organique et n'affecte pas la qualité de ce dernier. Les prélèvements en amont de la station n'ont pas pu être réalisé du fait du débit beaucoup trop faible du rû.

Pour rappel, les analyses biologiques (IBGN) effectuées en 2009 en amont et en aval de la station avaient montré que l'impact des rejets de la station sur le rû restait imperceptible.

➔ La conformité des boues et sous produits

Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation est égal à 100 %. L'ensemble des analyses effectuées est conforme sur l'année.

2.7 L’essentiel de l’année : les chiffres clés

- 9 043 abonnés desservis en assainissement collectif au 31 décembre 2012.
- 73,3 k€ investis en 2012 en opérations de renouvellement et réhabilitation sur les ouvrages, mais aussi en opérations d’amélioration des installations.
- La station d’épuration de Méru présente en 2012:
  - un coefficient moyen de charge hydraulique de 56,2 %. La station est donc en sous charge avec une valeur comparable à l’année 2011;
  - un coefficient moyen de charge polluante de 41,1 % sur la DBO5.
- La station d’épuration est conforme aux objectifs de traitement fixés par l’arrêté préfectoral de rejet.

2.8 Présentation du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2012 du contrat (en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2011	2012	Ecart en %
PRODUITS	**2 164 743**	**2 158 012**	**-0,3%**
Exploitation du service	950 183	1 026 151	
Collectivités et autres organismes publics	1 141 892	1 129 553	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	
Produits accessoires	72 668	2 308	
CHARGES	**2 240 837**	**2 247 508**	**0,3%**
Personnel	277 188	281 721	
Energie électrique	140 740	142 303	
Produits de traitement	52 342	54 243	
Analyses	12 998	9 741	
Sous-traitance, matières et fournitures	273 446	280 474	
Impôts locaux et taxes	27 770	30 848	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	68 850	71 158	
• télécommunication, postes et télégestion	11 140	12 432	
• engins et véhicules	24 577	28 654	
• informatique	6 733	9 078	
• assurance	2 700	5 386	
• locaux	17 619	19 657	
Frais de contrôle	0	0	
Ristournes et redevances contractuelles	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	38 342	40 001	
Collectivités et autres organismes publics	1 141 892	1 129 553	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	111 631	113 719	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	66 102	67 337	
• investissements incorporels	6 087	6 201	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	16 283	16 738	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	7 239	3 470	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-73	0	
Résultat avant impôt	**-76 094**	**-89 496**	**-17,6%**
RESULTAT	**-76 094**	**-89 496**	**-17,6%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Détail des produits

en €uros	2011	2012	Ecart en %
TOTAL	**2 164 743**	**2 158 012**	**-0,3%**
Exploitation du service	950 183	1 026 151	8,0%
• Partie fixe	270 687	278 314	
• Partie proportionnelle	679 496	693 462	
• Autres produits (incendie, matières de vidange…)	0	54 375	
Collectivités et autres organismes publics	1 141 892	1 129 553	-1,1%
• Part Collectivité	1 141 892	1 129 553	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	0,0%
•	0	0	
Produits accessoires	72 668	2 308	-96,8%
• Autres produits accessoires	72 668	2 308	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

2.9 Les données financières

➔ Reversements à la collectivité

Reversement de surtaxe au cours de l'exercice			
	Date déclaration	Date du reversement	Montant (€)
Communes Lyonnaise des Eaux			
1er semestre 2012	10/07/2012	13-août-12	273 259,79 €
2ème semestre 2012	15/02/2013	15-févr-13	484 917,35 €
Communes Véolia			
1er semestre 2012	10/12/2012		65 563,35 €
	15/02/2013		51 089,72 €
2ème semestre 2012			**254 722,50 €**
TOTAL			1 129 552,71 €

➔ Reversements autres organismes

Les reversements auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie se font selon un protocole local avec des reversements :

- mensuels des sommes facturées pour la redevance pollution ;
- 3 fois par an pour la redevance prélèvement (avec régularisation de l'année n-1).

➔ Reversement de TVA

Aucun remboursement n'a été effectué courant 2012.

ANNEXE 2 : SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2012

DÉLÉGATAIRE ou PRESTATAIRE :

VEOLIA EAU – S.E.A.O.

SOMMAIRE

1 LE SERVICE 1
1.1 Les contrats : Objets du service 1
1.2 Les clients et l'assiette de redevance 3
2 L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU PATRIMOINE 4
2.1 La collecte des effluents 4
2.2 Les équipements 4
3 CONNAISSANCE ET MAINTENANCE DU RESEAU 8
3.1 Interventions 8
3.2 Travaux de remplacement et de renouvellement – Faits marquants 10
4 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION 12

1 LE SERVICE

1.1 Les contrats : Objets du service

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons assure par l'intermédiaire de 3 contrats le service d'assainissement pour :

- les 4 135 habitants des communes de CORBEIL-CERF, LORMAISON, SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS et VILLENEUVE-LES-SABLONS,
- les 5 084 habitants des communes de BORNEL, FOSSEUSE et IVRY-LE-TEMPLE
- les 800 habitants de la commune de HENONVILLE,

Le contrat d'affermage pour la commune de Bornel a expiré le 30 juin 2011.
Le contrat d'affermage pour la commune de Fosseuse a expiré le 12 juillet 2011.
Le contrat d'affermage pour la commune d'Hénonville a expiré le 17 mai 2012.
Depuis ces dates, les réseaux communaux de Bornel, Fosseuse et Hénonville ainsi que la station d'épuration d'Hénonville sont gérés par un marché de prestation de services.

Les réseaux d'eaux usées de la commune d'Ivry-le-Temple sont également gérés par un marché de prestation de services depuis le 1er juillet 2011 alors qu'ils étaient gérés en régie directe jusqu'à cette date.

Modes de gestion du Service Public de l'Assainissement en 2012					
Commune	**Mode de gestion**	**Prestataire**	**Début**	**Fin**	**Durée**
Bornel	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2011	31-08-2014	38 mois
Corbeil-Cerf	DSP	Veolia Eau (S.E.A.O.)	30-06-1992	30-06-2013	21 ans
Fosseuse	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	13-07-2011	31-08-2014	37 mois + 19 jours
Hénonville	DSP	Veolia Eau (S.E.A.O.)	18-05-2012	31-08-2014	2 ans + 3 mois + 2 semaines
Ivry-le-Temple réseaux	Prestation de services	Veolia Eau (S.E.A.O.)	01-07-2011	31-08-2014	38 mois
Lormaison	DSP	Veolia Eau (S.E.A.O.)	30-06-1992	30-06-2013	21 ans
Saint-Crépin-Ibouvillers	DSP	Veolia Eau (S.E.A.O.)	30-06-1992	30-06-2013	21 ans
Villeneuve-les-Sablons	DSP	Veolia Eau (S.E.A.O.)	30-06-1992	30-06-2013	21 ans

Le patrimoine du service est constitué de :

- 40,5 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées et unitaires dont 9,1 km de réseau de refoulement,
- 16 postes de refoulement,
- 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 7 300 équivalents habitants.

pour **CORBEIL CERF, LORMAISON, SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS, VILLENEUVE-LES-SABLONS**, LE DELUGE et RESSONS-L'ABBAYE

- 14 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées dont 0,8 km de réseau de refoulement,
- 7 postes de refoulement.

pour **BORNEL**.

- 5,7 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées et unitaires dont 0,3 km de réseau de refoulement,
- 3 postes de refoulement,
- 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 1 283 équivalents habitants.

pour **HENONVILLE**.

- 4,6 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées dont 0,7 km de réseau de refoulement,
- 1 poste de refoulement.

pour **FOSSEUSE**.

- 4,9 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées dont 0,1 km de réseau de refoulement,
- 1 poste de refoulement.

pour **IVRY-LE-TEMPLE**.

1.2 Les clients et l'assiette de redevance

Les figures et tableaux suivant présentent l'évolution du nombre de clients bénéficiant du service ainsi que l'assiette de la redevance et la population desservie au 31 décembre 2012.

- **Concernant les communes de CORBEIL CERF, LORMAISON, SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS et VILLENEUVE-LES-SABLONS :**

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients)	1 466	1 509	1 513	1 538	1 536	- 0,1%
Abonnés sur le périmètre du service	1 466	1 509	1 513	1 538	1 536	- 0,1%
Assiette de la redevance (m3)	158 400	159 035	156 833	153 968	153 796	- 0,1%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 823	4 105	4 113	4 123	4 135	0,3%

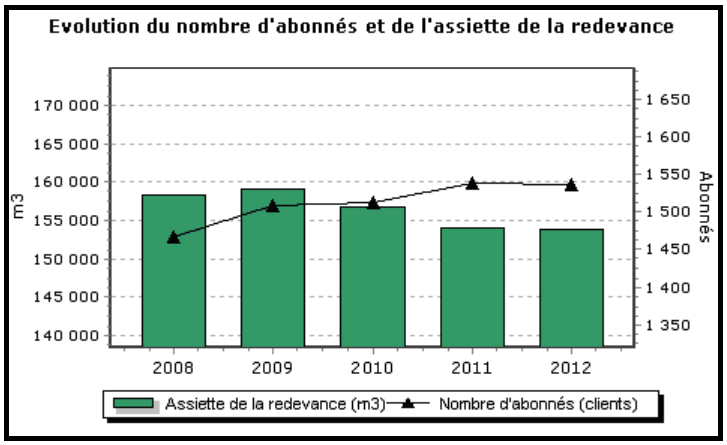

- **Concernant la commune d'HENONVILLE :**

	2008	2009	2010	2011	2012	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients)	328	336	337	343	342	- 0,3%
Abonnés sur le périmètre du service	328	336	337	343	342	- 0,3%
Assiette de la redevance (m3)	37 496	33 330	32 816	34 236	33 454	- 2,3%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	799	789	790	793	800	0,9%

- **Concernant les communes de BORNEL, FOSSEUSE et IVRY-LE-TEMPLE :**

	2012
Nombre d'abonnés (clients)	1 929
Abonnés sur le périmètre du service	1 929
Assiette de la redevance (m3)	173 187
Effluent collecté sur le périmètre du service	173 187
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 084

2 L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU PATRIMOINE

2.1 La collecte des effluents

La connaissance des raccordements domestiques et des déversements non domestiques dans le réseau de collecte et leur surveillance étroite est indispensable à la bonne gestion de toute la filière réseau de collecte et système de traitement. En effet, c'est un des principaux moyens pour maîtriser les charges polluantes en entrée d'usine de dépollution par temps sec et en épisode pluvieux et d'identifier les rejets accidentels.

2.2 Les équipements

2.2.1. Postes de refoulement et de relèvement – télésurveillance :

Dix postes de refoulement du groupement de communes de CORBEIL CERF, LORMAISON, SAINT CRÉPIN IBOUVILLERS, VILLENEUVE LES SABLONS, LE DELUGE et RESSONS-L'ABBAYE sont équipés de télésurveillance.

Un poste de refoulement est équipé d'une télésurveillance pour la commune de Bornel.

Aucun poste de refoulement n'est équipé de télésurveillance pour les communes d'Hénonville, Fosseuse et Ivry-le-Temple.

- **Concernant les communes de CORBEIL CERF, LORMAISON, SAINT CRÉPIN - IBOUVILLERS VILLENEUVE-LES-SABLONS, LE DELUGE ET RESSONS-L'ABBAYE :**

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
001-REF AIRE DE REPOS A16	Refoulement	28	Bien de retour
002-REF ALL DU BOIS VILLENEUVE	Refoulement	5	Bien de retour
003-REF CH.TOUR DE VILLE BASSE	Refoulement	64	Bien de retour
004-REF RUE DE LA PLACE	Relèvement	15	Bien de retour
005-REF RUE DE MERLIN	Refoulement	15	Bien de retour
006-REF RIBEAUVILLE - P RICOURT	Refoulement	13	Bien de retour
007-REF RUE DU CIMETIERE	Refoulement	26	Bien de retour
008-REF RUE SAINTE MARGUERITE	Refoulement	16	Bien de retour
009-REF CORBEIL CERF	Refoulement	14	Bien de retour
010-REF ZI REINE BLANCHE	Relèvement	-	Bien de retour
011-REF ST CREPIN RTE CORBEIL	Refoulement	25	Bien de retour
012-REF ST CREPIN GENDARMERIE	Refoulement	-	Bien de retour
013-REF CHEMIN VICINAL	Refoulement	10	Bien de retour
014-REF RUE DE RESSONS	Refoulement	12	Bien de retour
015-REF PLACE DE LA MAIRIE	Refoulement	16	Bien de retour
016-REF RUE DE PARFONDEVAL	Refoulement	10	Bien de retour

- **Concernant la commune de BORNEL :**

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)
002-REF REF. CLOS DES LAURIERS	Refoulement	2
003-REF CLOS D'OUTREVILLE - HLM	Refoulement	28
004-REF LES BORDS DE L'ESCHES	Refoulement	7
005-REF RN DESCHAINTRE GOBLETTE	Refoulement	20
006-REF ZONE ARTISANALE BORNEL	Refoulement	18
007-REF LA TREFILERIE	Relèvement	13
008-REF BRIQUET COURCELLES	Refoulement	-

- **Concernant la commune d'HENONVILLE :**

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)
001-REF 25 R. MESNIL HENONVILLE	Refoulement	24
002-REF 35.5 R. MESNIL HENONVILLE	Refoulement	6
003-REF 39 R. MESNIL HENONVILLE	Refoulement	12

- **Concernant la commune de FOSSEUSE :**

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)
005-REF LOTISSEMENT DU CHATEAU	Refoulement	8

- **Concernant la commune d'IVRY-LE-TEMPLE :**

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)
REF RUE DE LA COMMANDERIE	Refoulement	-

2.2.2. Etat de fonctionnement des stations d'épuration :

Les tableaux suivant présentent pour les 2 stations d'épuration gérées par Veolia Eau l'évolution des charges hydrauliques et polluantes entrantes et la comparaison avec les capacités d'accueil.

Station de Villeneuve-les-Sablons

	2008	2009	2010	2011	2012
Volume entrant (m3/j)	568	659	531	535	533
Capacité hydraulique (m3/j)	930	930	930	930	930
Charge DBO5 entrante (kg/j)	196	166	157	159	174
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	438	438	438	438	438

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 195 217 m^3, soit un débit moyen journalier de 533 m^3/j. Le maximum atteint est de 2 731 m^3/j. Les valeurs sont établies sur la base de 12 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles.

Station d'Hénonville

	2008	2009	2010	2011	2012
Volume entrant (m3/j)	161	183	201	135	135
Capacité hydraulique (m3/j)	165	165	165	165	165
Charge DBO5 entrante (kg/j)	64	34	66	39	44
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	77	77	77	77	77

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 49 130 m^3, soit un débit moyen journalier de 135 m^3/j. Le maximum atteint est de 157 m^3/j. Les valeurs sont établies sur la base de 4 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles.

2.2.3. Performances des systèmes de traitement :

Station de Villeneuve-les-Sablons :

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	5	5	5
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	417	174	210	60,4	60,4	6,8
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	13,7	3,0	3,0	1,4	3,3	0,1
Rendement moyen annuel (%)	97	98	99	98	94	99
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	23,6	5,1	5,2	2,4	5,7	0,1
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)	50,0	15,0	20,0		10,0	1,0

La prescription de rejet, pour DCO, DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité.

Les rendements épuratoires de la STEP de Villeneuve-les-Sablons sont considérés comme conformes à la Directive Européenne et conformes à l'arrêté préfectoral pour l'année 2012.

Station d'Hénonville :

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	4	4	4	4	-	-
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	110	44	66	10,3	10,3	1,6
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	9,7	2,9	3,9	0,8	1,7	0,5
Rendement moyen annuel (%)	91	93	94	92	84	68
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	72,2	21,6	29,3	5,9	12,4	3,8
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)	90,0	25,0	30,0	40,0	-	-

La prescription de rejet, pour DCO, DBO5, MES et NTK s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité.

La STEP d'Hénonville est déclarée conforme à la Directive Européenne et non conforme à l'arrêté préfectoral avec 50% de satisfaction sur les bilans effectués en 2012.

En effet, sur 4 bilans effectués dans l'année, 2 sont insatisfaisants :

- le 30/01/2012 : les concentrations maximales en sortie pour DCO, DBO5 et MES sont dépassées
- le 30/10/2012 : les concentrations maximales en sortie pour DCO, DBO5 et MES sont dépassées

Boues évacuées :

Station de Villeneuve-les-Sablons

001-STE VILLENEUVE LES SABLONS	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%) *
Valorisation agricole	492	136,8	28 %	36 %
Total	492	136,8	28 %	36 %

Le tonnage de matières sèches indiqué prend en compte le réactif utilisé (chaux) pour stabiliser les boues.

Station d'Hénonville

001-STE HENONVILLE	Produit brut (t)	Matières sèches (t)	Siccité (%)	Destination (%)
Valorisation agricole	592	15,4	3 %	100 %
Total	592	15,4	3 %	100 %

Le tonnage de matières sèches évacué est indiqué hors réactif.

3 CONNAISSANCE ET MAINTENANCE DU RESEAU

3.1 Interventions

Durant l'exercice 2012 les interventions suivantes ont été réalisées :

INTERVENTIONS		Villeneuve-les-Sablons / Saint-Crépin / Corbeil-Cerf / Lormaison	Hénonville	Fosseuse	Bornel	Ivry-le-Temple
Nb de désobstructions sur le réseau	curatives	9	0	0	5	1
	préventives	9	3	0	0	0
Longueur de canalisation curée (m)	curatives	20	0	0	75	0
	préventives	1320	310	0	811,2	1831
Longueur canalisation inspectée caméra (m)		0	0	0	825,80	1205

Dans le cadre des contrats de prestations de service, les interventions suivantes ont été effectuées :

- **BORNEL**

Interventions curatives :

- Le 18 janvier 2012 : désobstruction du réseau d'eaux usées vers 34 rue Louis Dénoual,
- Le 19 janvier 2012 : désobstruction du réseau d'eaux usées vers 28 rue Louis Dénoual,
- Le 17 avril 2012 : débouchage boite de branchement au 20A rue Louis Dénoual,
- Le 24 septembre 2012 : désobstruction du réseau d'eaux usées vers 20bis rue Louis Dénoual,
- Le 27 septembre 2012 : désobstruction du réseau d'eaux usées vers 58 rue Pasteur,

Interventions préventives :

- Hydrocurage du réseau d'eaux usées : 811,2 ml
  - rue Alphen
  - allée de la Samsonne
  - allée des Alouettes
  - Les Boutons d'Or
  - rue Jean-Baptiste Néron
  - allée des Marguerites
- Nettoyage des postes de refoulement :
  - Clos des Lauriers : 3 curages
  - Clos d'Outreville - HLM : 3 curages
  - Les bords de l'Esches : 4 curages
  - Deschaintres Goblette : 3 curages
  - ZA Bornel : 3 curages
  - Le Briquet : 3 curages
  - La Tréfilerie : 1 curage

Inspections télévisées :

- Inspections télévisées du réseau d'eaux usées : 825,80 ml
    - rue Alphen
    - allée de la Samsonne
    - allée des Alouettes
    - Les Boutons d'Or
    - rue Jean-Baptiste Néron
    - allée des Marguerites

- **FOSSEUSE**

Interventions curatives : Néant.

Interventions préventives :

- Nettoyage du poste de refoulement du Lotissement du Château : 3 curages

Inspections télévisées : Néant.

- **HENONVILLE**

Interventions curatives : Néant.

Interventions préventives :

- Hydrocurage du réseau d'eaux usées : 310 ml
    - Chemin de la station d'épuration
- Nettoyage des postes de refoulement :
    - 25 rue du Mesnil : 2 curages
    - 35-5 rue du Mesnil : 2 curages
    - 39 rue du Mesnil : 2 curages

Inspections télévisées : Néant.

- **IVRY-LE-TEMPLE**

Interventions curatives :

- Le 10 avril 2012 : obstruction du réseau d'eaux usées rue du Manoir, intervention curative de désobstruction.

Interventions préventives :

- Hydrocurage du réseau d'eaux usées : 1 831 ml
    - rue des Gnaux
    - rue de l'Eglise
    - rue du Pont Evette
    - rue de la Sellerie

- rue des Ecoles
- rue des Templiers
- rue Principale
- rue du Moulin
- rue des Templiers
- rue du Manoir

- Nettoyage du poste de refoulement situé rue de la Commanderie : 2 curages

Inspections télévisées :

- Inspections télévisées du réseau d'eaux usées : 1 205 ml et 19 branchements
  - rue des Gnaux
  - rue de l'Eglise
  - rue du Pont Evette
  - rue du Moulin
  - rue des Templiers
  - rue du Manoir

3.2 Travaux de remplacement et de renouvellement – Faits marquants

Systèmes de Villeneuve-Les-Sablons, St Crépin Ibouvillers, Corbeil Cerf et Lormaison

✓ Travaux de renouvellement et remplacement :

Station d'épuration

· Rénovation partielle en préventif de l'équipement débitmètre « Danfoss » ;
· Renouvellement en préventif du conteneur à déchets ;
· Renouvellement en préventif de la pompe de relevage n°3.

Postes de refoulement/relèvement

· Poste de refoulement de Ribeauvillé (St Crépin) : renouvellement de l'armoire de commande.

Réseaux et branchements

· Néant

✓ Travaux neufs :

Les travaux réalisés par le SMAS figurent au "§ 6 – Les travaux et études réalisés en 2012" du rapport d'activité 2012.

Système de Bornel

- ✓ Travaux de renouvellement et remplacement dans le cadre du contrat de prestations de services:

Postes de refoulement/relèvement

- Poste de refoulement Les bords de l'Esches : Remplacement de la pompe n°1
- Poste de refoulement La Tréfilerie : Remplacement du panier de dégrillage

Réseaux et branchements

- Remplacement de deux tampons de voirie RD105 à Courcelles
- Remplacement branchement d'eaux usées 38 rue Norbert Deschaintres
- Rehaussement branchement d'eaux usées 1 rue Alphen

- ✓ Travaux neufs :

Les travaux réalisés par le SMAS figurent au "§ 6 – Les travaux et études réalisés en 2012" du rapport d'activité 2012.

Système de Fosseuse

Il n'y a pas eu de travaux de renouvellement/remplacement durant l'exercice 2012.

Réseaux d'Ivry-le-Temple

Remplacement de deux tampons de voirie rue des Templiers à Ivry-le-Temple.

Système d'Hénonville

- ✓ Travaux de renouvellement et remplacement :

Station d'épuration

- Renouvellement de la pompe d'extraction des boues

Postes de refoulement/relèvement

- Néant

Réseaux et branchements

- Néant

- ✓ Travaux neufs :

Néant.

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent pour chaque contrat dans les rapports annuels des délégataires ainsi que les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes.

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

Annexe 3

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

STATION D'EPURATION D' IVRY LE TEMPLE & SON RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SOMMAIRE

I. Introduction 2
II. Informations générales 2
A. Les branchements 3
B. Les équipements 4
III. L'exploitation du système 5
A. La station d'épuration : Les missions de l'agent d'exploitation 5
B. Les réseaux d'eaux usées : Le prestataire VEOLIA EAU – S.E.A.O. 6
C. Les travaux sur les réseaux d'eaux usées : 7
IV. Charges reçues en 2012 8
A. Rejets non domestiques 8
V. Performances épuratoires 9
VI. La gestion des boues 10
VII. Consommation 10
A. Consommation électrique (Station d'épuration + Poste de refoulement) 10
B. Consommation d'eau potable (Station d'épuration + Chasse d'eau) 11
VIII. Indicateurs financiers 12
A. Tarifs de la redevance d'assainissement collectif et de la PRE 12
B. Recettes d'exploitation pour l'exercice 2012 12
C. Dépenses pour l'exercice 2012 12
D. Bilan économique de l'exercice 2012 13
IX. Résumé des événements en 2012 14
X. Difficultés rencontrées en 2012 14
XI. Quelques illustrations de 2012 15

I. Introduction

Ce rapport rend compte du bilan de l'exploitation des installations de collecte et de traitement des eaux usées de la commune d'Ivry-le-Temple pour l'exercice 2012.

Le 1er octobre 2006, la commune a cédé sa compétence en matière d'assainissement collectif au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS) qui assure depuis cette date la gestion de la station d'épuration d'Ivry-le-Temple selon le mode de la régie directe.
Depuis le 1er juillet 2011, les réseaux d'eaux usées sont gérés par un marché de prestations de services alors qu'ils étaient gérés en régie directe jusqu'à cette date. La société Veolia Eau est le prestataire pour l'exécution des travaux de curage et inspection télévisée des canalisations, d'exploitation et de maintenance du poste de refoulement et pour la réalisation des branchements d'eaux usées.

La rédaction de ce rapport s'effectue conformément au Décret N°95-635 du 6 mai 1995. Il publie les principales informations techniques et financières relatives au volume d'activité et au budget.

II. Informations générales

Territoire concerné : Ivry-le-Temple. Il n'y a pas de réseau intercommunal.

Zonage d'assainissement : En cours d'élaboration.

Assainissement collectif : La plupart des habitations de l'agglomération ainsi que les bâtiments de la zone d'activité sont desservis par un réseau de collecte des eaux usées. Le schéma directeur d'assainissement initié en 2012 va permettre d'établir un état des lieux exhaustif.

Assainissement non collectif : Deux exploitations agricoles isolées disposent de dispositifs d'assainissement autonomes. Certaines parties du village ne sont pas desservies par le réseau d'eaux usées. Le schéma directeur d'assainissement initié en 2012 va permettre d'établir un état des lieux exhaustif.

Le réseau mis en place en 1967 fonctionne en mode **séparatif**. Le réseau de collecte et de transport des eaux usées est indépendant pour Ivry-le-Temple. Il aboutit à une station de traitement installée en 1991 et dont la capacité maximale théorique est de 1200 Equivalents Habitants (EH).

« Qu'est ce qu'un Équivalent-Habitant ? »

C'est une **unité de mesure** permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.
1 EH = 60 g de DBO5/jour soit 21,6 kg de DBO5/an.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

A. Les branchements

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de branchements	280	284	286	286	286	287	287	289
Branchements EU non domestiques	1	1	1	1	1	1	1	1
Taux de raccordement (%)	99	99	99	99	99	99	99	99
Population résidente desservie (en EH)	-	647	670	671	671	671	671	671
Eau potable vendue (m^3)	28610	27700	26450	26517	27697	26570	27257	25 612
Charge théorique (m^3/j)	78.38	75,89	72,46	69.74	75,88	72,79	74.67	70.16
Estimation de la charge attendue à la station d'épuration **	62.70	60,71	57,97	55.79	60,70	58,23	59.73	56.13

* : Nombre d'Equivalents Habitant desservi, estimé dans le rapport 2008 du SATESE (population soumise à la redevance assainissement)

** : Considérant une perte de 20% accordée à l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des jardins, lavage des voitures, etc.

B. Les équipements

Réseau public d'assainissement:

La longueur totale du réseau de collecte des eaux usées est de 4 900 mètres dont :

- 4791 ml en gravitaire : - 10% en Ø200 PVC.
  - 90% de Ø150 à Ø 300 de nature inconnue (amiante-ciment ?).
- 97 m en refoulement (PVC ø 110 enrobages béton)
- 1 poste de refoulement (2 pompes identiques de 2 kW)
- 121 regards de visite Ø 1000.

Traitement :

Une unité de traitement située sur la commune d'Ivry-le-Temple, à l'extrémité de la rue du Moulin :

- Capacité nominale : 1200 EH ; 240 m^3/j ; 72 kg DBO_5/j
- Type de traitement : Boue activée en aération prolongée

Génie civil :

- 1 bâche de relevage des eaux usées entrantes, avec panier dégrilleur.
- 1 dégrilleur automatique.
- 1 dessableur (décanteur primaire)
- 1 dégraisseur aéré
- 1 bassin d'aération avec turbine
- 1 clarificateur avec pont racleur.
- 1 silo de stockage des boues
- 1 déversoir à parois fines (sortie des eaux traitées)

III.L'exploitation du système

L'exploitation de la station et le rejet d'effluents traités dans le *Ru du Merderon* sont autorisés par l'arrêté du 28 avril 2003 (valide jusqu'au 31/12/2015).

A. La station d'épuration :

La station d'épuration est gérée en régie directe, les missions de l'agent d'exploitation consistent à :

- **Surveillance** du bon fonctionnement de la station d'épuration. Lorsqu'un dysfonctionnement survient, l'agent entreprend lui-même la réparation ou fait appel une entreprise compétente. Généralement, dans le second cas, le SMAS demande plusieurs devis et fait son choix selon des critères techniques et financiers.

- **Nettoyage** des ouvrages du site avec la collecte et l'évacuation des sous produits tels que les refus des dégrilleurs, les sables, les graisses, les boues.

- **Maintenance en bon état** des ouvrages du site avec le nettoyage à eau haute pression, le brossage et la vidange complète des bassins pour le nettoyage de leurs équipements.

- **L'extraction manuelle des boues** issues du traitement secondaire (clarificateur) vers le silo de stockage en vue d'une revalorisation en épandage agricole.

- **Rédaction du « cahier de suivi »** dans lequel sont notifiées toutes les interventions effectuées sur le site (remplacement de pièces, vidanges des compostiers,…).

- **« L'auto-surveillance »,** ce qui correspondant aux analyses d'eau mesurées en entrée et sortie de station. Ces analyses sont effectuées de manière :

Hebdomadaire: Seules les teneurs en ammonium (NH_4^+) et nitrates (NO_3^-) sont mesurées une fois par semaine.

Biannuelle: Les paramètres définis dans l'arrêté préfectoral sont mesurés deux fois dans l'année, lors de « bilans 24h ». Les analyses « entrée » et « sortie » et les débits « entrée » et « sortie », sont réalisés sur des échantillons « entrée » et « sortie », prélevés sur 24h.

Pour l'année 2012, les deux bilans 24H ont été réalisés comme ci après :

→ Premier bilan 24H : du 14 au 15 mai 2012 de 11h à 11h.
→ Second bilan 24H : du 18 au 19 septembre 2012 de 11h à 11h.

Les boues destinées à l'épandage agricole sont aussi analysées deux fois dans l'année par *SEDE ENVIRONNEMENT.*

Ces opérations d'auto-surveillance (arrêté du 22/06/2007) sont à la charge du SMAS depuis l'année 2009 (SATESE de l'Oise auparavant).

B. Les réseaux d'eaux usées : Le prestataire VEOLIA EAU – S.E.A.O.

Les réseaux d'eaux usées sont gérés par un marché de prestation de services depuis le 1er juillet 2011 dans le but de réaliser les opérations de curage et d'inspection télévisée des canalisations des réseaux d'eaux usées, d'exploitation et de maintenance du poste de refoulement et de réalisation des branchements d'eaux usées. L'objectif étant également de répondre aux urgences liées aux obstructions ou à la rupture d'ouvrages. Le prestataire est la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (S.E.A.O.)

En 2011, le SMAS avait élaboré un plan informatique AUTOCAD des réseaux d'eaux usées à partir des anciens plans papier et d'interventions de terrain. Ce plan avait été mis à disposition de la commune.

Au cours de l'année 2012, les interventions suivantes ont été effectuées :

Interventions curatives :

- Le 10 avril 2012 : obstruction du réseau d'eaux usées rue du Manoir, intervention curative de désobstruction,

Interventions préventives :

- **Hydrocurage du réseau d'eaux usées : 3 175 ml** (en prenant en compte l'hydrocurage réalisé dans le cadre du diagnostic du réseau d'eaux usées)
    - rue des Gnaux
    - rue de l'Eglise
    - rue du Pont Evette
    - rue de la Sellerie
    - rue des Ecoles
    - rue des Templiers
    - rue Principale
    - rue du Moulin
    - rue des Templiers
    - rue du Manoir

- **Nettoyage du poste de refoulement situé rue de la Commanderie : 2 curages**

Inspections télévisées :

- **Inspections télévisées du réseau d'eaux usées : 1 869 ml** (en prenant en compte les investigations réalisées dans le cadre du diagnostic du réseau d'eaux usées)
    - rue des Gnaux
    - rue de l'Eglise
    - rue du Pont Evette
    - rue du Moulin
    - rue des Templiers
    - rue du Manoir

C. Les travaux sur les réseaux d'eaux usées :

Remplacement de deux tampons de voirie rue des Templiers à Ivry-le-Temple

IV. Charges reçues en 2012

	Charge en entrée de station	% de la capacité nominale	Capacité nominale
Débit (m^3/j) *	56	23.35 %	240 m^3
DCO (kg/j) *	72	-	-
DBO_5 (kg/j) *	20.15	28 %	72 Kg/j
NTK (kg/j) *	9.1	-	-
MES (kg/j) *	44.5	53 %	84 Kg/j

* Moyenne des 2 bilans 24h de l'année 2012.

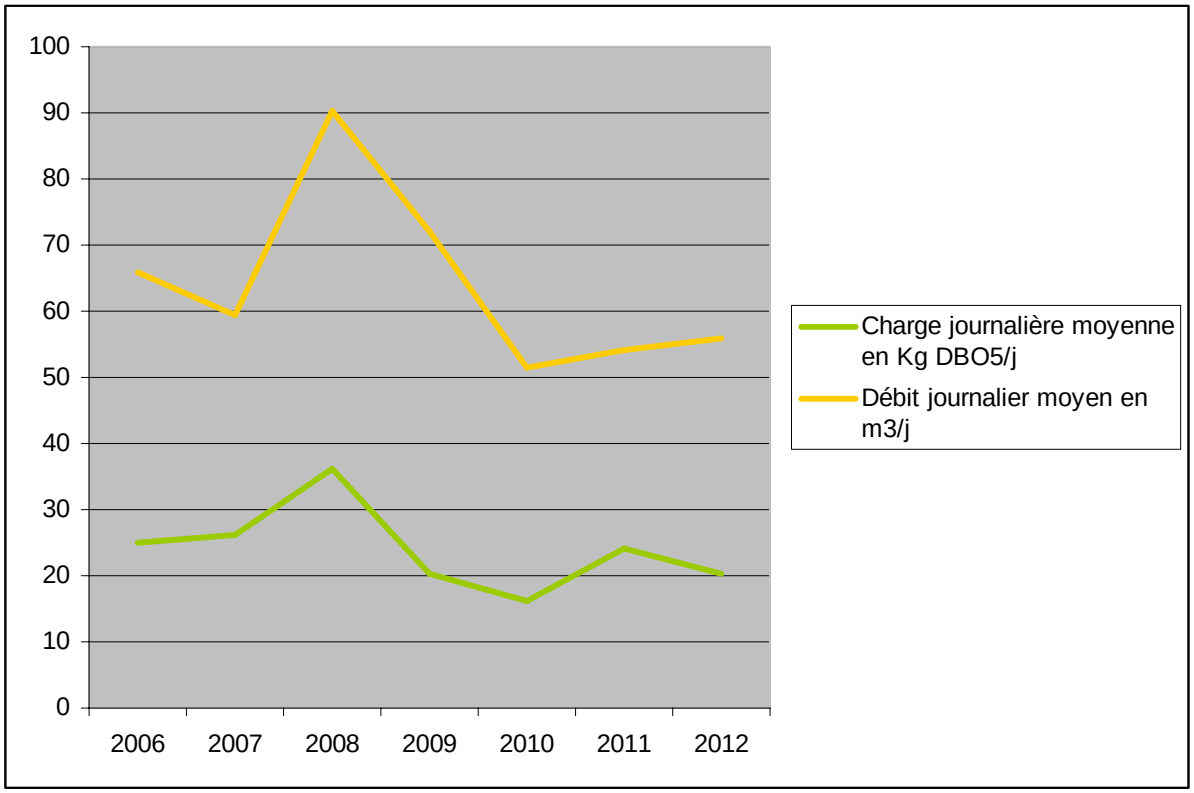

En 2012, nous observons une légère diminution de la charge reçue par rapport au débit journalier entrant (Basé sur la moyenne des deux bilans 24h annuels).

A. Rejets non domestiques

La convention spéciale de rejet d'eaux usées de nature non domestique accordée à l'entreprise PEROUSE a été renouvelée pour 5 ans en date du 18/07/07.

V. Performances épuratoires

Références réglementaires : arrêtés du 21/06/96 et du 22/06/07; arrêté d'autorisation du 28/04/03.
Les rendements épuratoires et la qualité des effluents rejetés après traitement d'une station de 200 à 2000 EH sont prescrits par l'arrêté du 22/06/07. Toutefois, l'arrêté d'autorisation de la station d'Ivry-le-Temple préconise le respect des valeurs définies dans le tableau suivant à partir de 2005.

Valeurs maximales à respecter pour les rejets (depuis 2005) :

PARAMETRE	CONCENTRATION		FLUX MAXIMAL		RENDEMENT
	Moyenne par jour	Moyenne sur 2h	Pour un débit par temps sec de 180 m^3/j	Pour un débit de pointe sur 2h de 24 m^3/h	
MES	30 mg/L	30 mg/L	5,4 kg/j	0,73 kg/h	**90 %**
DBO_5	25 mg/L	40 mg/L	5,4 kg/j	0,97 kg/h	**80 %**
DCO	90 mg/L	120 mg/L	16,2 kg/j	2,91 kg/h	**75 %**
NTK	10 mg/L	15 mg/L	1,8 kg/j	0,36 kg/h	**70 %**

Analyse de la conformité à l'arrêté préfectoral :

Paramètres	Concentration sortie du 1er bilan 24H (mg/l)	Concentration sortie du 2nd bilan 24h (mg/l)	Respect arrêté préfectoral
MES	< 2	3	Oui
DBO_5	< 3	< 3	Oui
DCO	30	35	Oui
NTK	5.10	2.4	Oui

Paramètres	Rendement du 1er BILAN 24H	Rendement du 2nd BILAN 24H
MES	99.6 %	99.8 %
DBO_5	99.1 %	99.4 %
DCO	96.8 %	98.2 %
NTK	94.9 %	99.1 %

Les rendements épuratoires des deux bilans 24H respectent l'arrêté fixant les valeurs d'autorisation de rejet de la station d'Ivry-le-Temple.

VI. La gestion des boues

Les boues produites par la station d'Ivry-le-Temple font l'objet d'une valorisation agricole dans le cadre d'un plan d'épandage élaboré par *SEDE ENVIRONNEMENT* et déclaré au titre de la loi sur l'eau le 7 juin 2005.

Une convention a été passée avec le GAEC « Ferme du Moulin » exploité par Monsieur HERMAN sur la commune d'Ivry-Le-Temple pour l'enlèvement et l'épandage des boues d'épuration de la station sur la parcelle dite « 001 01 LE LOUARD ». La totalité des boues a été épandue à partir du 29 septembre 2012.

Le SMAS verse à l'exploitant un montant forfaitaire de 2 406,75 € TTC pour l'enlèvement et l'épandage de la totalité des boues produites.

Le suivi agronomique des épandages est assuré par *SEDE ENVIRONNEMENT* qui procède aux analyses et rédige les documents requis par l'arrêté d'autorisation d'exploitation de la station à destination des services de la police de l'eau.

Le SMAS verse à *SEDE ENVIRONNEMENT* un montant forfaitaire de 2868.01 € TTC pour l'élaboration du programme prévisionnel d'épandage et le du suivi agronomique.

Quantité de boues épandues :

Charge nominale	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Volume (m^3)	368	440	440	320	144	176	280*	264*
Matières sèches (t/an)	4	9.2	8.2	7.4	4.25	6	7.6*	6.9*

* : Extrait du bilan agronomique de *SEDE ENVIRONNEMENT.*

Pour l'année 2012, la production de boues s'élève à **6,9 tonnes** de matières sèches, ce qui est cohérent avec le ratio couramment admis et la population raccordée estimée (200 EH = 3tMS). Les teneurs des boues en éléments-traces mesurées par *SEDE ENVIRONNEMENT* en 2012 se situent en dessous des limites tolérées par la réglementation (Arrêté du 08/01/98).

VII. Consommation

A. Consommation électrique (Station d'épuration + Poste de refoulement)

La consommation électrique entre le **23 Décembre 2011** et le **23 Décembre 2012** est de :

- **213 KWh** pour le **poste de refoulement** situé rue de la Commanderie.
- **28 692 KWh** pour la **station d'épuration** située rue du Moulin.

Un total de **28 905 KWh** pour l'ensemble des ouvrages, soit une diminution de **7.4 %** par rapport à la consommation électrique de 2011, qui était de 30985 KWh.

B. Consommation d'eau potable (Station d'épuration + Chasse d'eau)

Le volume d'eau potable consommé pour la station d'épuration est estimé à **9 m^3** pour l'année 2012.

Aucune consommation d'eau potable pour les « chasses d'eau » du réseau d'assainissement car elles ne sont plus utilisées.

VIII. Indicateurs financiers

Les recettes du SMAS relatives à l'exploitation du système d'assainissement se composent des redevances et des taxes de raccordement pour les nouveaux branchements (PAC (anciennement PRE) + remboursement des travaux).

A. Tarifs de la redevance d'assainissement collectif et de la PRE

La redevance s'applique proportionnellement à la consommation d'eau potable de l'usager desservi par le réseau d'assainissement. L'entreprise délégataire pour l'eau potable à Ivry-le-Temple (VEOLIA EAU) prélève cette redevance sur la facture d'eau et la restitue ensuite au SMAS. Le tarif de cette dernière, fixé par délibération du conseil syndical en date du 18 mars 2010, est de **1,08 €/m^3** HT (TVA 7,0 %). Le SMAS n'a pas délibéré l'établissement d'un abonnement pour le service de collecte et de traitement des eaux usées. La participation au raccordement à l'égout (PRE) s'applique dés lors qu'un nouveau bâtiment se connecte au réseau. Pour un logement individuel, le tarif de ce forfait a été fixé à 4000 € pour des demandes déposées à partir de juin 2007. La PRE a été remplacée par la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC) depuis le 1er juillet 2012.

B. Recettes d'exploitation pour l'exercice 2012

- Redevances d'assainissement (2nd semestre 2011 et 1er semestre 2012) = 30 350 € T.T.C
- Branchements pour nouveaux logements (PAC, anciennement PRE) = 0 € T.T.C
- Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau = 0 € T.T.C *

Total des recettes : 30 350 € T.T.C

*** :** L'Agence de l'eau Seine-Normandie a du retard dans l'élaboration des calculs réels et versements de prime à l'épuration. Tout du moins, elle verse un acompte en attendant de déterminer le montant exact de la prime. Cependant l'acompte 2012 n'a pas encore été reçu.

C. Dépenses pour l'exercice 2012

Les dépenses se divisent en 2 catégories :

- les frais de fonctionnement (= entretien),
- les frais d'investissement (= remplacement de pièce, nouvel achat)

Les principales dépenses concernent le **fonctionnement** :

- évacuation et traitement des sous produits tels que les graisses et les sables,
- réalisation de l'autosurveillance réglementaire (2 bilans 24H),
- gestion des boues produites (suivi agronomique, épandage),
- réparation du râteau du dégrilleur,
- achats divers : micro-analyses, sacs poubelle, désherbant, bobine de fils

D'autres dépenses, moins fréquentes mais plus onéreuses concernent **l'investissement** avec :

- remplacement du treuil de levage de l'hélice du silo à boue ;
- remplacement de la volute d'une pompe de relevage ;
- réparation du balais dégrilleur.

Ces frais se répartissent de la manière suivante :

Total du fonctionnement = 9 793.73 € TTC
Total de l'investissement = 8 958.06 € TTC
Total de la consommation électricité (station + poste) = 4 362.22€ TTC
Total du salaire 2012 de l'agent d'exploitation = 15 555,00 € TTC

Total des dépenses = 38 669,01 € T.T.C

REMARQUE: La facture du second bilan 24h de 2011 a été reçue en 2012. Son coût a été répercuté sur les dépenses de fonctionnement 2012.

D. Bilan économique de l'exercice 2012

Recettes **: 30 350 € T.T.C**
Dépenses **: 38 669 € T.T.C**

Soit un déficit de **8 319,01 € T.T.C**

IX. Résumé des événements en 2012

Principales interventions sur la station :

- Entretien courant annuel.
- Vidange et nettoyage complet du dégraisseur aéré.
- Remplacement du treuil de levage de l'hélice du silo à boues.
- Remplacement d'une volute de pompe.

Interventions sur le réseau :

- Hydrocurage : 3 175 mètres linéaire soit près de 66% du linéaire total.
- Inspections télévisées : 1 869 mètres linéaire soit 39% du linéaire total.

X. Difficultés rencontrées en 2012

En 2012, les difficultés restent les mêmes que les années précédentes. Depuis la construction de la station d'épuration en 1991, les moyens techniques disponibles ont peu évolué. Les agents réalisent beaucoup d'interventions manuelles car les tâches récurrentes ne sont pas automatisées (nettoyage du panier en entrée de station, du dessableur et du dégrilleur)

La présence de lingettes nettoyantes en entrée de station est récurrente et nécessite à minima deux, voire trois interventions de nettoyage par semaine. Dans notre cas, les pompes de relevage refoulent les eaux usées et une petite partie des lingettes, la plus importante quantité restant dans le poste de refoulement. Ces lingettes passent à travers tout le processus de traitement, entrainant ainsi des dysfonctionnements sur les ouvrages et pouvant augmenter le taux de MES dans les effluents (MES= Matière En Suspension).

Le second problème rencontré est celui des eaux pluviales de certaines toitures de maison raccordées au réseau d'assainissement collectif alors qu'elles ne le devraient pas. En effet, le réseau est de type séparatif et les canalisations d'eaux usées ne doivent pas collecter d'eau de gouttière. Lors d'un événement pluvieux, même moindre, un débit supplémentaire lié aux précipitations arrive à la station d'épuration, s'ajoutant au débit de temps sec.

Par rapport aux années précédentes, nous n'avons presque plus d'intrusions sur le site.

XI. Quelques illustrations de 2012

Remplacement du treuil de levage de l'hélice du silo à boue.

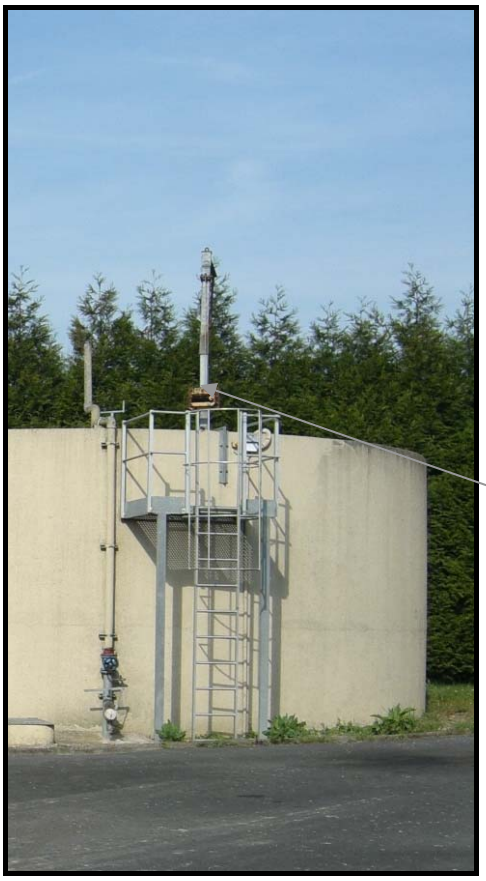

Silo à boues pour le stockage des boues liquides extraites du clarificateur

Positionnement du treuil de levage.

Remplacement du treuil de levage

Une amélioration a été apportée : l'abri en aluminium contre les intempéries

ANNEXE 4 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

eau seine NORMANDIE
ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU

Edition 2013
CHIFFRES 2012

L'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement *(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006)*. Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.
La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).
Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution,** que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.
Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau. Le service de l'eau collecte ces redevances pour le compte de l'agence de l'eau.

- Une autre redevance, dite « de prélèvement » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel.

- Les trois redevances, « pollution », « modernisation des réseaux de collecte » et « prélèvement » sont répercutées sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs…).

- Le taux des redevances est fixé par **le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES 2012 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 756 millions d'euros dont 619 en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2012 ? *(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*

0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés

3,49 €
de redevance de pollution
payés par les industriels et les activités économiques concernés

81,91 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés *(répercutés sur le prix de l'eau) (y compris modernisation de collecte)*

0,13 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique
payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*

10,68 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau
payés par les collectivités *(répercutés sur le prix de l'eau)*

1,32 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau
payés par les activités économiques (dont les irrigants)

2,42 €
de redevance de pollution diffuse
payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits *(part agence de l'eau)*

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.
Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2012 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

4,70 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets

60,16 €
aux collectivités
pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
dont 6,96 € pour la solidarité envers les communes rurales et 14,65 € de primes à la performance épuratoire

6,77 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,
en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

3,64 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)
dont 0,52 € d'aides pour la solidarité humanitaire

21,78 €
principalement aux collectivités
dont 1,16 € pour la solidarité envers les communes rurales
pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable,
notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages - SDAGE, Grenelle, prioritaires

2,95 €
aux exploitants concernés
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau,
dans le bassin Seine-Normandie *(chiffres 2012)*

POUR DÉPOLLUER LES EAUX
9 nouvelles stations d'épuration de plus de **2 000 équivalent-habitants** représentant une capacité épuratoire de **33 137 habitants**, mises aux normes européennes et mises en service en 2012.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE
- **141** aires d'alimentation de captages concernées par une démarche de protection, sur les 144 aires d'alimentation de captages « prioritaires »
- **13 215** hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES
- **5 285** kilomètres de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus
- **2 335** hectares de surfaces de zones humides protégées dont 479 hectares au titre de l'acquisition
- **98** ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- **34%** de surfaces du bassin couvert par des SAGE *(schéma d'aménagement et de gestion des eaux)*

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES
- **34** collectivités aidées pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- **110** opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX
- **15** pays bénéficiaires des 31 opérations engagées dans les pays en voie de développement
- **77** M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL
- **70 %** de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et 100 % d'études en cours

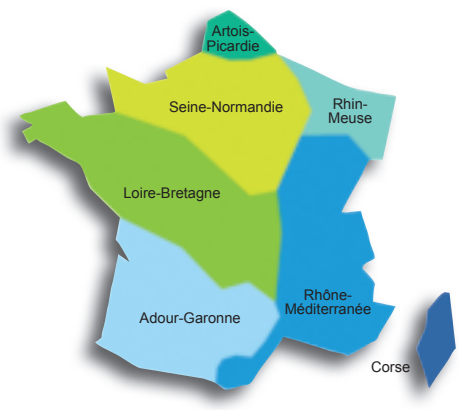

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **(SDAGE)** intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

eau seine NORMANDIE

Du Morvan à la Normandie :

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents, et aux bassins côtiers normands.
Il concerne 10 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 664 communes et plus de 18 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.
5 000 captages produisent par an 1 500 millions de m^3 d'eau et 2 500 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16 millions d'habitants.

Siège

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
www.eau-seine-normandie.fr

Directions territoriales

Paris et petite couronne (départements : 75-92-93-94)
51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex
Tél : 01 41 20 17 74 - Fax : 01 41 20 16 39

Rivières d'Ile-de-France (départements : 77-78-91-95)
51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex
Tél : 01 41 20 16 10 - Fax : 01 41 20 17 01

Seine-Amont (départements : 10-21-45-58-89)
18, Cours Tarbé - CS 70702 - 89107 Sens
Tél : 03 86 83 16 50 - Fax : 03 86 83 23 73

Vallées de Marne (départements : 51-52-55)
30-32, Chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 25 75 - Fax : 03 26 65 59 79

Vallées d'Oise (départements : 02-08-60)
2, rue du Docteur Guérin - ZAC de l'Université - 60200 Compiègne
Tél : 03 44 30 41 00 - Fax : 03 44 30 41 01

Seine-Aval (départements : 27-28-76)
Hangar C - Espace des Marégraphes - BP 1174 - 76176 Rouen cedex 1
Tél : 02 35 63 61 30 - Fax : 02 35 63 61 59

Rivières de Basse-Normandie (départements : 14-50-61)
1, rue de la Pompe - BP 70087 - 14203 Hérouville-St-Clair cedex
Tél : 02 31 46 20 20 - Fax : 02 31 46 20 29

Changeons de point de vue sur l'eau !

Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour,
ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ONEMA
Office national de l'eau et des milieux aquatiques

www.lesagencesdeleau.fr

Avril 2013 - Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto